

الجمهورية الجسزائرية الديمقرطية الشغبية

المراب ال

إتفاقات وولية ، قوانين ، أوامسرومراسيم في النفاقات مقررات ، مقررات ، مناشير ، إعلانات وبلاغات

	ALGERIE		ETRANGER	
	6 mois	l an	6 mois	l an
Edition originale Edition originale et sa	14 DA	24 DA	20 DA	35 DA
traduction	24 DA	40 DA	30 DA	50 DA
1			(Frais d'expéd	lition en sus)

DIRECTION ET REDACTION
Secrétariat Général du Gouvernement
Abonnements et publicité
IMPRIMERIE OFFICIELLE
7, 9 et 13, Av A. Benbarek - ALGER

Tél: 66-18-15 à 17 — C.C.P 3200-50 - ALGER

Edition originale, le numéro : 6,25 dinar Edition originale et sa traduction, le numéro : 9,00 dinar Numéro des années antérieures (1962-1970) : 0,35 dinar Les tables sont fournies gratuitement aux abonnés. Prière de joindre les dernières bandes pour renouvellement et réclamations Changement d'adresse, avouter 0,30 dinar Tarif des insertions : 3 dinars la ligne.

JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE CONVENTIONS ET ACCORDS INTERNATIONAUX — LOIS, ORDONNANCES ET DECRETS, ARRETES, DECISIONS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS ET ANNONCES

(Traduction française)

SOMMAIRE

DECRETS, ARRETES, DECISIONS ET CIRCULAIRES

MINISTERE DES FINANCES

Décret n° 72-1 du 21 janvier 1972 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par l'ordonnance n° 71-86 du 31 décembre 1971 portant loi de finances pour 1972 au ministre d'Etat, p. 55. Décret n° 72-2 du 21 janvier 1972 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par l'ordonnance n° 71-86 du 31 décembre 1971 portant loi de finances pour 1972 au ministre d'Etat chargé des transports, p. 56.

Décret n° 72-3 du 21 janvier 1972 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par l'ordonnance n° 71-86 du 31 décembre 1971 portant loi de finances pour 1972 au ministre des affaires étrangères, p. 59.

SOMMAIRE (Suite)

- Décret n° 72-4 du 21 janvier 1972 portant répartition des crédits ouverts, u titre du budget de fonctionnement, par l'ordonnance n° 71-86 du 31 décembre 1971 portant loi de finances pour 1972 au ministre de l'intérieur, p. 61.
- Décret n° 72-5 du 21 janvier 1972 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par l'ordonnance n° 71-86 du 31 décembre 1971 portant loi de finances pour 1972 au ministre de l'agriculture et de la réforme agraire, p. 64.
- Décret n° 72-6 du 21 janvier 1972 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par l'ordonnance n° 71-86 du 31 décembre 1971 portant loi de finances pour 1972 au ministre de la justice, garde des sceaux, p. 68.
- Décret nº 72-7 du 21 janvier 1972 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par l'ordonnance n° 71-86 du 31 décembre 1971 portant loi de finances pour 1972 au ministre des enseignements primaire et secondaire, p. 70.
- Décret n° 72-8 du 21 janvier 1972 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par l'ordonnance n° 71-86 du 31 décembre 1971 portant loi de finances pour 1972 au ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, p. 73.
- Décret n° 72-9 du 21 janvier 1972 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par l'ordonnance n° 71-86 du 31 décembre 1971 portant loi de finances pour 1972 au ministre de la santé publique, p. 75.
- Décret nº 72-10 du 21 janvier 1972 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par l'ordonnance nº 71-86 du 31 décembre 1971 portant loi de finances pour 1972 au ministre des travaux publics et de la construction, p. 79.
- Décret n° 72-11 du 21 janvier 1972 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par l'ordonnance n° 71-86 du 31 décembre 1971 portant loi de finances pour 1972 au ministre de l'information et de la culture, p. 81.
- Décret n° 72-12 du 21 janvier 1972 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par l'ordonnance n° 71-86 du 31 décembre 1971 portant loi de finances pour 1972 au ministre de l'industrie et de l'énergie, p. 84.
- Décret n° 72-13 du 21 janvier 1972 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par l'ordonnance n° 71-86 du 31 décembre 1971 portant loi de finances pour 1972 au ministre de l'enseignement originel et des affaires religieuses, p. 86.

- Décret n° 72-14 du 21 fanvier 1972 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par l'ordonnance n° 71-86 du 31 décembre 1971 portant loi de finances pour 1972 au ministre du tourisme, p. 88.
- Décret n° 72-15 du 21 janvier 1972 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par l'ordonnance n° 71-86 du 31 décembre 1971 portant loi de finances pour 1972 au ministre du travail et des affaires sociales, p. 90.
- Décret n° 72-16 du 21 janvier 1972 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par l'ordonnance n° 71-86 du 31 décembre 1971 portant loi de finances pour 1972 au ministre du commerce, p. 93.
- Décret n° 72-17 du 21 janvier 1972 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par l'ordonnance n° 71-86 du 21 décembre 1971 portant loi de finances pour 1972 au ministre des finances, p. 95.
- Décret n° 72-18 du 21 janvier 1972 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par l'ordonnance n° 71-86 du 31 décembre 1971 portant loi de finances pour 1972 au ministre des anciens moudjahidine, p. 98.
- Décret nº 72-19 du 21 janvier 1972 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par l'ordonnance nº 71-86 du 31 décembre 1971 portant loi de finances pour 1972 au ministre des postes et télécommunications, p. 101.
- Décret n° 72-20 du 21 janvier 1972 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par l'ordonnance n° 71-86 du 31 décembre 1971 portant loi de finances pour 1972 au ministre de la jeunesse et des sports, p. 102.
- Décret n° 72-21 du 21 janvier 1972 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par l'ordonnance n° 71-86 du 31 décembre 1971 portant loi de finances pour 1972 au secrétaire d'Etat au plan, p. 105.
- Décret n° 72-22 du 21 janvier 1972 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par l'ordonnance n° 71-86 du 31 décembre 1971 portant loi de finances pour 1972 au secrétaire d'Etat à l'hydraulique, p. 107.
- Décret n° 72-23 du 21 janvier 1972 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par l'ordonnance n° 71-86 du 31 décembre 1971 portant loi de finances pour 1972 au budget annexe des irrigations, p. 109.

DECRETS, ARRETES, DECISIONS ET CIRCULAIRES

MINISTERE DES FINANCES

Décret n° 72-1 du 21 janvier 1972 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par l'ordonnance n° 71-86 du 31 décembre 1971 portant loi de finances pour 1972 au ministre d'Etat.

Le Chef du Gouvernement, Président du Conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu l'ordonnance n° 71-86 du 31 décembre 1971 portant loi de finances pour 1972 (article 11) :

Décrète :

Article 1°. — Les crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par l'ordonnance n° 71-86 du 31 décembre 1971 portant loi de finances pour 1972 au ministre d'Etat, sont répartis par chapitre, conformément au tableau «A» annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre d'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal officiel de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 21 janvier 1972.

Houari BOUMEDIENE

TABLEAU A

Nomenclature, par chapitre, des crédits ouverts. au titre du budget de fonctionnement, pour 1972 au ministre d'Etat

N° des CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	lère partie	/
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-01	Ministère d'Etat — Rémunérations principales	252.000
31-02	Ministère d'Etat — Indemnités et allocations diverses	68.000
31-03	Ministère d'Etat. — Personnel vacataire et journalier — Salaires et	•
	accessoires de salaires	27.000
	Total de la 1ère partie	347.000
	2ème partie	•
32-92	Personnel — Pensions et allocations	
34-94	Rentes d'accidents du travail	5.000
	Total de la 2ème partie	5.000
	3ème partie	<i>'</i>
33-91	Personnel en activité et en retraite — Charges sociales Prestations familiales	15 000
33-91	Prestations facultatives	15.000 10.000
33-93	Sécurité sociale	11.000
	Total de la 3ème partie	36.000
	4ème partie	40.000
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Ministère d'Etat — Remboursement de frais	115.000
34-02	Ministère d'Etat — Matériel et mobilier	160.000
34-03	Ministère d'Etat — Fournitures	35.000
34-04	Ministère d'Etat — Charges annexes	40.000
34-05	Ministère d'Etat. — Habillement	4.000
34-91	Parc automobile	135.000
34-92 34-93	Loyers Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	18.000 5.000
04-33		
ĺ	Total de la 4ème partie	512.000
ļ	5ème partie	
35-01	Travaux d'entretien Entretien et réparations des bâtiments	100.000
	Total de la 5ème partie	100.000
	- · · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	
•	Total du Titre III	1.000.000
I	Total général pour le ministère d'Etat	1.000.000

Décret n° 72-2 du 21 janvier 1972 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par l'ordonnance n° 71-86 du 31 décembre 1971 portant loi de finances pour 1972 au ministre d'Etat chargé des transports.

Le Chef du Gouvernement, Président du Conseil des ministres, Sur le rapport du ministre des finances,

Vu l'ordonnance n° 71-86 du 31 décembre 1971 portant loi de finances pour 1972 (article 11) ;

Décrète :

Article 1er. - Les crédits ouverts, au titre du budget de

fonctionnement, par l'ordonnance n° 71-86 du 31 décembre 1971 portant loi de finances pour 1972 au ministre d'Etat chargé des transports, sont répartis par chapitre, conformément au tableau « A » annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre d'Etat chargé des transports sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal officiel de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 21 janvier 1972.

Houari BOUMEDIENE

TABLEAU A Nomenclature, par chapitre, des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, pour 1972

au titre du budget de fonctionnement, pour 1972 au ministre d'Etat chargé des transports

N°' des CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA.
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère partie Personnel. — Rémunérations d'activité	
31-01	Administration centrale. — Rémunérations principales	1.200.000
31-02	Administration centrale. — Indemnités et allocations diverses	140.000
31-03	Administration centrale. — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	95.000
31-11	Services extérieurs des transports terrestres — Rémunérations princi- pales	800.000
31-12	Services extérieurs des transports terrestres — Indemnités et allocations diverses	84.000
31-13	Services extérieurs des transports terrestres — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	15.000
31-17	Vacations des experts et inspecteurs chargés des examens du permis de conduire automobile	182.000
31-21	Services extérieurs de la marine marchande — Rémunérations principales	1.100.000
31-22	Services extérieurs de la marine marchande — Indemnités et alloca- tions diverses	90.000
31-23	Services extérieurs de la marine marchande — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	150.000
31-31	Services extérieurs de l'aviation civile — Rémunérations principales	600.000
31-32	Services extérieurs de l'aviation civile — Indemnités et allocations diverses	194.000
31-33	Services extérieurs de l'aviation civile — Personnel vacataire et jour- nalier — Salaires et accessoires de salaires	70.000
31-92	Traitement des fonctionnaires en congé de longue durée	22.000
31-99	Rémunérations des personnels détachés auprès des assemblées populaires communales	mémoire
	Total de la lère partie	4.652.000

Nºs des CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA.
	2ème partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-92	Rentes d'accidents du travail	10.000
:	Total pour la 2ème partie	10.000
	3ème partie	
	Charges sociales	
33-91	Prestations familiales	584.000
33-92	Prestations facultatives	4.000
33-93	Sécurité sociale	135.000
33-95	Contributions aux œuvres sociales	5.000
33-96	Contribution de l'Etat au fonds de retraites des agents des chemins de fer d'intérêt local et tramways	548.000
	Total pour la 3ème partie	1.276.000
	4ème partie	1.270.000
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	250.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	100.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	160.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	250.000
34-05	Administration centrale — Habillement	8.000
34-11	Services extérieurs des transports terrestres. — Remboursement de frais	80.000
34-12	Services extérieurs des transports terrestres — Matériel et mobilier	30.000
34-13	Services extérieurs des transports terrestres — Fournitures	40.000
34-14	Services extérieurs des transports terrestres. — Charges annexes	50.000
34-15	Services extérieurs des transports terrestres. — Habillement	10.000
34-17	Services extérieurs des transports terrestres — Remboursement de frais aux experts et inspecteurs chargés des examens du permis	20,000
	de conduire automobile	60.500
34-21	Services extérieurs de la marine marchande. — Remboursement de frais	71.500
34-22	Services extérieurs de la marine marchande. — Matériel et mobilier	65.000
34-23	Services extérieurs de la marine marchande. — Fournitures	111.000
34-24	Services extérieurs de la marine marchande. — Charges annexes	134.000
34- 25	Services extérieurs de la marine marchande. — Habillement	25.000
34-26	Services extérieurs de la marine marchande. — Alimentation et cantine.	128.000
34-31	Services extérieurs de l'aviation civile. — Remboursement de frais	65.000
34-32	Services extérieurs de l'aviation civile. — Matériel et mobilier	75.000
34-33	Services extérieurs de l'aviation civile — Fournitures	58.000
34-34	Services extérieurs de l'aviation civile. — Charges annexes	60.000
34-35	Services extérieurs de l'aviation civile. — Habillement	18.000
34-36	Services extérieurs de l'aviation civile. — Alimentation et cantine	40.000

N° des CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
34-91	Parc automobile	2 55.000
34-9 2	Loyers	140.000
34-93	Frais judiciaires et d'expertises — Indemnités dues par l'Etat	10.000
34-94	Entretien et fonctionnement des vedettes garde-pêches et des embarcations d'application des écoles	235,000
34-95	Parc d'avions légers	1.200.000
	Total pour la 4ème partie	3.729.000
	5ème partie Travaux d'entretien	
35-01	Entretien des immeubles de l'administration centrale	40.000
35-11	Entretien des immeubles des services extérieurs	180.000
	Total pour la 5ème partie	220.000
	6ème partie Subventions de fonctionnement	,
36-01	Subvention de fonctionnement à l'Institut scientifique et technique des pêches algérien	737.000
36-02	Contribution de l'Etat au fonctionnement de l'institut hydrométéoro- logique de formation et d'études	3.500.000
36-03	Subvention au Centre d'études et de recherches des transports	500.000
36-04	Subvention aux centres nationaux d'aviation légère	600.000
	Total pour la 6ème partie	5.337.000
	Total du titre III	15.224.000
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème partie	
	Action éducative et culturelle	
43-01	Bourses	2.400.000
	Total pour la 3ème partie	2.400.000
	4ème partie Action économique — Encouragement et interventions	
44-01	Subvention à la S.N.C.F.A.	35,000.000
44-02	Subvention à l'E.N.E.M.A.	24.700.000
į	Total pour la 4ème partie	59.700.000
	Total pour le titre IV	62.100.000
ļ	Total pour le ministère d'Etat chargé des transports	. 77.324.000
·		

Décret n° 72-3 du 21 janvier 1972 portant répartition des crédits ouvert,, au titre du budget de fonctionnement, par l'ordonnance n° 71-86 du 31 décembre 1971 portant loi de finances pour 1972 au ministre des affaires étrangères.

Le Chef du Gouvernement, Président du Conseil des ministres, Sur le rapport du ministre des finances,

Vu l'ordonnance n° 71-86 du 31 décembre 1971 portant loi de finances pour 1972 (article 11) ;

Décrète :

Article 1°. - Les crédits ouverts, au titre du budget de

fonctionnement, par l'ordonnance n° 71-86 du 31 décembre 1971 portant loi de finances pour 1972 au ministre des affaires étrangères, sont répartis par chapitre, conformément au tableau « A » annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre des affaires étrangères sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal officiel de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 21 janvier 1972.

Houari BOUMEDIENE

TABLEAU A

Nomenclature, par chapitre, des crédits ouverts au titre du budget de fonctionnement, pour 1972 au ministre des affaires étrangères

N° des CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERT EN D.A.
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1 ^{re} Partie	
	Personnel. — Rémunérations d'activité	
31-01	Administration centrale. — Rémunérations principales	4.500.000
31-02	Administration centrale. — Indemnités et allocations diverses	
31-03	Administration centrale — Personnel vacataire et journalier — Salaires	500.000
	et accessoires de salaires	900.000
31-11	Services à l'étranger — Rémunérations principales	18.500.000
31-12	Services à l'étranger — Indemnités et allocations diverses	18.000.000
31-13	Services à l'étranger. — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	1.150.000
31-92	Traitement des fonctionnaires en congé de longue durée	
31-99	Rémunérations des personnels détachés auprès des assemblées populaires communales	20.000
		mémoire
	Total de la 1º Partie	43,570,000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-92	Rentes d'accidents du travail	mémuire
	Total de la 2ème partie	mémoire
	3ème Partie	
	Personnel en activité et en retraite.	
	Charges sociales	
33-91	Prestations familiales	1.700.000
33-92	Prestations facultatives	30.000
33-93	Securité sociale	
		1.200.000
i	Total de la 3eme partie	2.930.000

N° des CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN D.A.
	4ème Partie	
·	Matériel et jonctionnement des services	
34-01	Administration centrale. — Remboursement de frais	1.870.000
34-02	Administration centrale. — Matériel et mobilier	2.660.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	770.000
34-0 4	Administration centrale — Charges annexes	1.960.000
34-05	Administration centrale — Habillement	30.000
34-11	Services à l'étranger — Remboursement de frais	5.500.000
34-12	Services à l'étranger — Matériel et mobilier	5.600.000
34-13	Services à l'étranger — Fournitures	2.200.000
34-14	Services à l'étranger — Charges annexes	4.200.000
34-15	Services à l'étranger — Habillement	150.000
34-91	Parc automobile	4.600.000
34-92	Loyers	2.000.000
34-93	Frais judiciaires, frais d'expertises — Indemnités dues par l'Etat	mémoire
	Total de la 4ème partie	31.540.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Entretien des immeubles	4,100.000
	Total de la 5ème partie	4.100.000
	7ème Partie	
	Dêpenses diverses	i
37-01	Conférences internationales	300.000
	Total de la 7ème partie	300.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	2ème partie	
	Action internationale	
42-01	Participations aux organismes internationaux	ménioire
	Total de la 2ème partie	mémoire
	6ème Partie	
	Action sociale — Assistance et solidarité	
46-91	Frais de rapatriement et d'assistance aux Algériens malades et néces- siteux à l'étranger	500 000
	Total de la 6ème Partie	
	Total du Titre IV	500 000
	Total général pour le ministère des affaires étrangères	500.000
	Total general pour le ministère des attaires etrangères	82.940.000

Décret n° 72-4 du 21 janvier 1972 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par l'ordonnance n° 71-86 du 31 décembre 1971 portant loi de finances pour 1972 au ministre de l'intérieur.

Le Chef du Gouvernement, Président du Conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu l'ordonnance n° 71-86 du 31 décembre 1971 portant loi de finances pour 1972 (article 11) ;

Décrète :

Article 1er. — Les crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par l'ordonnance ne 71-86 du 31 décembre 1971 portant loi de finances pour 1972 au ministre de l'intérieur, sont répartis par chapitre, conformément au tableau « A » annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre de l'intérieur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel*, de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 21 janvier 1972.

Houari BOUMEDIENE

TABLEAU A
Nomenclature, par chapitre, des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, pour 1972 au ministre de l'intérieur

N° des CHAPITRES	LIBELLES	CRELITS OUVERTS EN D.A
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	•
	1ère partie	
	Personneı — Rémunérations d'activité	
31-01	Administration centrale — Rémunérations principales	4.000.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	310.000
31-03	Administration centrale — Personnels vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	42.000
.31-21	Administration des wilayas — Rémunérations principales	31.723.000
31-22	Administration des wilayas — Indemnités et allocations diverses	3.000.000
31-31	Sûreté Nationale — Rémunérations principales	143.000.000
31-32	Sûreté Nationale — Indemnités et allocations diverses	51.554.000
31-33	Sûreté Nationale — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	3.500.000
31-41	Protection civile — Rémunérations principales	15.420.000
31-42	Protection civile. — Indemnités et allocations diverses	3.550.000
31-43	Protection civile. — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	4.158.000
31-51	Transmissions nationales — Rémunérations principales	8.600.000
31-52	Transmissions nationales — Indemnités et allocations diverses	800.000
31-53	Transmissions nationales — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	400.000
31-92	Traitement des fonctionnaires en congé de longue durée	990.000
31-99	Rémunérations des personnels détachés auprès des assemblées populaires communales	mémoire
	Total de la 1ère partie	271.047.000
	2ème partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-92	Rentes d'accidents du travail	300.000
	Total de la 2ème partie	300.000

\		
N° des CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN D.A.
33-91 33-92 33-93 33-95	3ème partie Personnel — Charges sociales des personnels en activité et en retraite Prestations familiales Prestations facultatives Sécurité sociale Contribution aux œuvres sociales du ministère de l'intérieur Total de la 3ème partie	42.000.000 745.000 6.500.000 410.000 49.655.000
	4ème partie Matériel et fonctionnement des services	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
34-01 34-02 34-03 34-04 34-05 34-21 34-25 34-31 34-32 34-38 34-34 34-35 34-41 34-42 34-43 34-45 34-46 34-51 34-52 34-53 34-54 34-55 34-56 34-91 34-92 34-93	Administration centrale. — Remboursement de frais Administration centrale. — Fournitures Administration centrale. — Charges annexes Administration centrale. — Habillement Administration des wilayas — Remboursement de frais Administration des wilayas — Habillement Sûreté Nationale — Remboursement de frais Sûreté Nationale — Matériel et mobilier Sûreté Nationale — Fournitures Sûreté Nationale — Charges annexes Sûreté Nationale — Habillement Sûreté Nationale — Alimentation Protection civile — Remboursement de frais Protection civile — Fournitures Protection civile — Fournitures Protection civile — Habillement Protection civile — Habillement Protection civile — Charges annexes Protection civile — Habillement Protection civile — Alimentation Transmissions nationales — Remboursement de frais Transmissions nationales — Habillement Transmissions nationales — Charges annexes Transmissions nationales — Habillement Transmissions nationales — Indemnités dues par l'Etat	360.000 80.000 220.000 150.000 20.000 600.000 168.000 2.622.000 4.000.000 3.740.000 8.000.000 2.400.000 380.000 900.000 480.000 1.120.000 1.050.000 1.050.000 1.0950.000 10.000 10.950.000 300.000
35-01 35-91	Total de la 4ème partie 5ème partie Travaux d'entretien Entretien et réparations des immeubles de l'administration centrale Entretien et réparations des immeubles des services extérieurs Total de la 5ème partie	5.000 3.593.000 3.598.000

CREDITS OUVERT	LIBELLES	N° des CHAPITRES
	6ème partie	
	Subventions de fonctionnement	
6.472.000	Subvention de fonctionnement à l'école nationale d'administration .	36-11
6.700.000	Subvention de fonctionnement au C.F.A. d'Alger	36-21
4.600.000	Subvention de fonctionnement au C.F.A. de Constantine	36-31
6.400.000	Subvention de fonctionnement au C.F.A. d'Oran	36-41
2.700.000	Subvention de fonctionnement au C.F.A. de Ouargla	36-51
2.300.000	Subvention de fonctionnement au C.F.A. de Béchar	36-61
380.000	Subvention de fonctionnement au centre de cours par correspondance.	36-81
29.552.000	Total de la 6ème partie	
	7ème partie	
	Dépenses diverses	
650.000	Dépenses des élections	37-21
400.000	Dépenses d'organisation de « l'Achaba »	37-22
3.500.000	Etat civil	37-23
1.935.000	Sûreté Nationale — Dépenses diverses	37-31
250.000	Administration centrale — Dépenses diverses	37-32
750.000	Administration des wilayas — Dépenses diverses	37-33
7.485.000	Total de la 7ème partie	
405.369.000	Total du titre III	
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème partie	·
	Action éducative et culturelle	
448.000	Bourses, rémunérations et indemnités aux stagiaires	43-01
448.000	Total de la 3ème partie	
	6ème partie	
	Action sociale. — Assistance et solidarité	
200.000	Transport gratuit des indigents algériens	46-01
mémoire	Secours d'extrême urgence aux victimes des calamités publiques	46-02
200.000	Total de la 6ème partie	
	Total du Titre IV	
648.000		

Décret n° 72-5 du 21 janvier 1972 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par l'ordonnance n° 71-86 du 31 décembre 1971 portant loi le finances pour 1972 au ministre de l'agriculture et de la réforme agraire.

Le Chef du Gouvernement, Président du Conseil des ministres, Sur le rapport du ministre des finances,

Vu l'ordonnance n° 71-86 du 31 décembre 1971 portant loi de finances pour 1972 (article 11) ;

Décrète:

Article 1er. — Les crédits ouverts, au titre du budget de

fonctionnement, par l'ordonnance n° 71-86 du 31 décembre 1971 portant loi de finances pour 1972 au ministre de l'agriculture et de la réforme agraire, sont répartis par chapitre, conformément au tableau « A » annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre de l'agriculture et de la réforme agraire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 21 janvier 1972.

Houari BOUMEDIENE

TABLEAU A

Nomenclature, par chapitre, des crédits ouverts au titre du budget de fonctionnement, pour 1972 au ministre de l'agriculture et de la réforme agraire

N°° des CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERT
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère partie	
•	Personnel. — Rémunérations d'activité	
31-01	Administration centrale — Rémunérations principales	3 .850.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	341.000
31-03	Administration centrale — Personnel vacataire et journalier — Salaires	
	et accessoires de salaires	480.000
31-11	Services extérieurs de la production végétale, des statistiques et de la météorologie — Rémunérations principales	21.800.000
31-12	Services extérieurs de la production végétale, des statistiques et de la météorologie — Indemnités et allocations diverses	6,032.000
31-13	Directions de l'agriculture des wilayas — Personnel vacataire et jour- nalier — Salaires et accessoires de salaires	540.000
31-21	Services extérieurs de la production animale — Rémunérations principales	3 .702.000
31-22	Services extérieurs de la production animale — Indemnités et allocations diverses	59 3 .∂ 00
31-23	Dépôts de reproducteurs de la production animale — Salaires et accessoires de salaires des palefreniers	2.551.000
31-31	Services extérieurs de l'éducation agricole — Rémunérations princi-	
04.05	pales	3.800.000
31-32	Services extérieurs de l'éducation agricole — Indemnités et allocations diverses	1.000.000
31-33	Services extérieurs de l'éducation agricole — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	4.343.000
31-51	Services extérieurs de la répression des fraudes — Rémunérations principales	880.000
31-52	Services extérieurs de la répression des fraudes — Indemnités et allocations diverses	32.000
31-61	Services extérieurs des affaires sociales — Rémunérations principales	500.000
31-62	Services extérieurs des affaires sociales — Indemnités et allocations diverses	12.000
31-71	Services extérieurs des forêts et de la défense et restauration des sols — Rémunérations principales	19.400.000

N° des CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN D.A.
31-72	Services extérieurs des forêts et de la défense et restauration des sols — Indemnités et allocations diverses	4.100.000
31-73	Services extérieurs des forêts et de la défense et restauration des sols -	
	Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires.	5 50.0 00
31-92 31-99	Traitement du personnel en congé de longue durée	80.000
21-99	Rémunérations des personnels détachés auprès des assemblées populaires communales	mémoire
	Total de la 1ère partie du titre III	74.5 86.000
}	2ème partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32- 92	Rentes d'accidents du travail	581.000
·	Total de la 2ème partie du titre III	581.000
	3ème partie	
	Personnel en activité et en retraite	
	Charges sociales	1
33-91	Prestations familiales	11.350.000
33-92	Prestations facultatives	50.000
33-93	Sécurité sociale — Cotisations dues par l'Etat	1.750.000
	Total de la 3ème partie du titre III	13.150.000
	43	
	4ème partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	487.000
34-02 34-03	Administration centrale — Matériel et mobilier	277.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	525.000
34-05	Administration centrale — Charges annexes	972.000
34-07	Administration centrale — Habillement	29.000
34-01	Administration centrale — Rémunérations des services rendus par les coopératives de la comptabilité	300.000
34-11	Directions de l'agriculture des wilayas — Remboursement de frais	1.800.000
34-12	Directions de l'agriculture des wilayas — Matériel et mobilier	430.000
34-13	Directions de l'agriculture des wilayas — Fournitures	530.000
34-14	Directions de l'agriculture des wilayas — Charges annexes	980.000
34-15	Directions de l'agriculture des wilayas — Habillement	16.000
34-21	Dépôts de reproducteurs de la production animale — Remboursement de frais	162.600
34-22	Dépôts de reproducteurs de la production animale — Matériel et mobilier	954.000
34-23	Dépôts de reproducteurs de la production animale — Fournitures	69.000
34-24	Dépôts de reproducteurs de la production animale — Charges annexes.	157.000
34-25	Dépôts de reproducteurs de la production animale — Habillement	45.000
34-31	Services extérieurs de l'éducation agricole — Remboursement de frais	118.000
34-32	Services extérieurs de l'éducation agricole — Matériel et mobilier	289.000
34-33	Services extérieurs de l'éducation agricole — Fournitures	390.000
34-34	Services extérieurs de l'éducation agricole — Charges annexes	1.020.000
34-35	Services extérieurs de l'éducation agricole — Habillement	25.900

N° des CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN D.A.
34-36	Services extérieurs de l'éducation agricole — Alimentation des élèves et des stagiaires	4.200.000
34-71	Services extérieurs des forêts et de la défense et restauration des sols — Remboursement de frais	500.000
34-72	Services extérieurs des forêts et de la défense et restauration des sols — Matériel et mobilier	500.000
34-73	Services extérieurs des forêts et de la défense et restauration des sols — Fournitures	740.000
34-74	Services extérieurs des forêts et de la défense et restauration des sols — Charges annexes	550.000
34-75	Services extérieurs des forêts et de la défense et restauration des sols — Habillement	1.000.000
34-91	Parc automobile	6.800.000
34-92	Loyers	355.000
34-93	Frais judiciaires — Frais d'expertises — Indemnités dues par l'Etat	142.000
	Total de la 4ème partie du titre III	24.34 2.000
	5ème partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles	200.000
35-11	Services extérieurs de l'agriculture — Entretien des immeubles	3.000.000
35-12	Travaux d'entretien dans les reboisements	1.000.000
35-14	Entretien des exploitations des établissements d'enseignement agricole et du dépôt de Tiaret	1.250.000
35-15	Travaux de lûtte contre l'incendie	1.200.000
35-21	Fonctionnement des pépinières de la production végétale	700.000
	"otal de la 5ème partie du titre III	7.350.000
	6ème partie	
	Subventions de fonctionnement	
36-11	Subvention de fonctionnement aux commissariats de mise en valeur des périmetres	5.443.000
36-21	Subvention de fonctionnement à l'institut de la vigne et du vin (I.V V.)	2.000.000
36-31	Subvention de fonctionnement au centre national pédagogique agricole (C.N.P.A.)	1.300.000
3 6-3 2	Subvention de fonctionnement à l'institut de technologie agricole de Mostaganem (I.T.A.)	21.200.000
36- 33	Subvention de fonctionnement à l'institut de technologie d'horticulture.	1.200.000
36-41	Subvention de fonctionnement à l'institut national de la recnerche agronomique (I.N.R.A.)	10.000.000
	Total de la 6ème partie du titre III	41.143 000
	7ème partie	
	Dépenses diverses	
37-01	Dépenses d'organisation des assises nationales du secteur agricole socialiste	450.000
	Total de la 7ème partie du titre III	450.000
	Total du titre III	161.602.000

N° des CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN D.A.
	TITRE IV INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème partie	
	Action éducative et culturelle	
43-01	Bourses	2.015.000
43-02	Indemnités aux stagiaires	1.747.000
43-03	Vulgarisation	1.525 000
43-32	Orientation agricole — Apprentissage agricole et horticole	350.000
	Total de la 3ème partie du titre IV	740.000
 	Total ac la seme parme du mile 1V	5.637.000
	4ème partie	
	Action économique — Encouragements et interventions	
44-01	Expositions et manifestations d'intérêt général	343.000
44-12	Lutte antiacridienne et antiacryptogamique	4.516.000
44-22	Lutte contre les maladies animales	3.000.000
4423	Subventions aux S.A.P. pour rémunérations des directeurs et moniteurs	6 15.000
44-24	Dépenses de fonctionnement des bureaux et véhicules des postes de vulgarisation	3 00.00 0
44-27	Subventions à des organismes professionnels créés en vue de la protection des végétaux	4 0.000
44-28	Encouragement à la production animale	200.000
44-41	Participation aux dépenses de fonctionnement de l'association pour le développement du pastoralisme	. 50 000
	Total de la 4ème partie du titre IV	9.064.000
	6ème partie	
	Action sociale. — Assistance et solidarité	
46-02	Contribution de l'Etat au régime des allocations familiales du secteur	
	autogéré agricole	43,000,000
	Total de la 6ème partie du titre IV	43.000.000
	Total du titre IV	57.701.000
·	Total général pour le ministère de l'agriculture et de la réforme agraire	219.303.000
.	•	
]		
<u> </u>		

Décret n° 72-6 du 21 janvier 1972 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par l'ordonnance n° 71-86 du 31 décembre 1971 portant loi de finances pour 1972 au ministre de la justice, garde des sceaux.

Le Chef du Gouvernement, Président du Conseil des ministres, Sur le rapport du ministre des finances,

Vu l'ordonnance n° 71-86 du 31 décembre 1971 portant loi ${
m de}$ finances pour 1972 (article 11) ;

Décrète :

Article 1er. — Les crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par l'ordonnance n° 71-86 du 31 décembre 1971 portant loi de finances pour 1972 au ministre de la justice, garde des sceaux, sont répartis par chapitre, conformément au tableau « A » annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre de la justice, garde des sceaux, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal officiel de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 21 janvier 1972.

Houari BOUMEDIENE

TABLEAU A

Nomenclature, par chapitre, des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, pour 1972 au ministre de la justice, garde des sceaux

N°' des CHAPITRES	LIBELĹES	CREDITS OUVERTS
	TITRE III	
ļ	MOYENS DES SERVICES	
	1ère partie	
İ	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-01	Administration centrale — Rémunérations principales	950.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	950.000 150.000
31-03	Administration centrale — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	450.000
31-11	Services judiciaires — Rémunérations principales	23.298.000
31-12	Services judiciaires — Indemnités et allocations diverses	
31-13	Services judiciaires — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	
31-21	Services pénitentiaires — Rémunérations principales	
31-22	Services pénitentiaires — Indemnités et allocations diverses	1.700.000
31-31	Notariat — Rémunérations principales	3.000.000
31-32	Notariat — Indemnités et allocations diverses	
31-33	Notariat — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	
31-43	Personnel auxiliaire de greffe Salaires et accessoires de salaires	1.000.000
31-92	Traitement des fonctionnaires en congé de longue durée	60.000
31-99	Rémunérations des personnels détachés auprès des assemblées populaires communales	8.000
	Total de la 1ère partie	49.678.000
	2ème partie Personnel — Pensions et allocations	
32-92	Rentes d'accidents du travail	100.000
	Total de la 2ème partie	100,000
	3ème partie	
İ	Personnel en activité et en retraite	
	Charges sociales	
33-91	Prestations familiales	7.083.000
33-92	Prestations facultatives	60.000 1.169.000
33-93 33- 95	Securite sociale	
1	Total de la 3ème partie	

N° des CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN D.A.
	4ème partie Matériel et fonctionnement des services	
34-01		200 000
34-02	Administration centrale — Remboursement de frais	600.000
34-03	Administration centrale — Matériel et mobilier	250.000 600.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	250.000
34-05	Administration centrale — Habillement	, · · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
34-11	Services judiciaires — Remboursement de frais	
34-12	Services judiciaires — Matériel et mobilier	
34-13	Services judiciaires — Fournitures	1
34-14	Services judiciaires — Charges annexes	
34-15	Services judiciaires — Habillement	200,000
34-21	Services pénitentiaires — Remboursement de frais	
34-22	Services pénitentiaires — Matériel et mobilier	
34-23	Services pénitentiaires — Fournitures	
34-24	Services pénitentiaires — Charges annexes	900.000
34-25	Services pénitentiaires — Habillement	600.000
34-26	Services pénitentiaires — Alimentation des détenus	5.600.000
34-31	Notariat — Remboursement de frais	50.000
34-32	Notariat — Matériel et mobilier	250.000
34-33	Notariat — Fournitures	200.000
34-34	Notariat — Charges annexes	300.000
34-35	Notariat — Habillenemt	5.000
34-91	Parc automobile	1.509.000
34-92	Loyers	300,000
34-93	Frais judiciaires, frais d'expertises — Indemnités dues par l'Etat	22.000
	Total de la 4ème partie	17.666.000
,	5ème partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Entretien et réparation des bâtiments de l'administration centrale	5.000
35-11	Entretien et réparation des bâtiments des services judiciaires	6 00.000
35-21	Entretien et réparations des bâtiments des services pénitentiaires	300.000
35-31	Entretien et réparations des bâtiments du notariat	150.000
	Total de la 5ème partie	1.055.000
	7ème partie	
	Dépenses diverses	
37-01	Dépenses de préparations et de fonctionnement de congrès	25.000
37-11	Frais de justice criminelle	10.000
	Total de la 7ème partie	
	+	35.000
	Total du titre III	76.876 000
:	Total général pour le ministère de la justice	76.876.000
		<u> </u>

Pécret m° 79-7 du 91 janvier 1973 portant répartition des orédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par l'ordonnance n° 71-86 du 31 décembre 1971 portant loi de finances pour 1972 au ministre des enseignements primaire et secondaire.

Le Chef du Gouvernement, Président du Conseil des ministres, Sur le rapport du ministre des finances,

Vu l'ordonnance n° 71-86 du 31 décembre 1971 portant loi de finances pour 1972 (article 11) ;

Décrète :

Article 14. - Les crédits ouverts, au titre du budget de

fonctionnement, par l'ordonnance n° 71-86 du 31 décembre 1971 portant loi de finances pour 1972 au ministre des enseignements primaire et secondaire, sont répartis par chapitre, conformément au tableau «A» annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre des enseignements primaire et secondaire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal officiel de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 21 janvier 1972.

Houari BOUMEDIENE

25 janvier 1972

TABLEAU A

Nomenclature, par chapitre, des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, pour 1972 au ministre des enseignements primaire et secondaire

N° des CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERT
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-01	Administration centrale — Rémunérations principales	5.800.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	400.000
31-03	Administration centrale — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	141.000
31-11	Administration académique — Rémunérations principales	12.000 000
91-12	Administration académique — Indemnités et allocations diverses	806.000
31-13	Administration académique — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	108.090
31-31	Etahlissements d'enseignement secondaire — Personnel enseignant — Rémunérations principales	107.000.000
31-32	Etablissements d'enseignement secondaire — Personnel enseignant — Indemnités et allocations diverses	5.500.300
31-33	Etablissements d'enseignement secondaire — Personnel administratif — Rémunérations principales	103.000.000
31-34	Etablissements d'enseignement secondaire — Personnel administratif — Indemnités et allocations diverses	2.850.000
31-35	Instituts de technologie. — Personnels enseignants et administratifs — Rémunérations principales	22.450.000
31-36	Instituts de technologie — Indemnités et allocations diverses	619.000
31-43	Etablissements d'enseignement primaire — Rémunérations principales	490.000.000
31-44	Etablissements d'enseignement primaire — Indemnités et allocations diverses	44.615.000
31-45	Institut pédagogique national — Rémunérations principales	2.600.000
31-46	Institut pédagogique national — Indemnités et allocations diverses	59.000
31-47	Orientation scolaire et professionnelle — Rémunérations principales	1.323.000
31-48	Orientation scolaire et professionnelle — Indemnités et allocations diverses	25.000
31-49	Centre national d'alphabétisation — Rémunérations principales	1.528.000

N°' des CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN D.A.
		,
31-50	Centre national d'alphabétisation — Indemnités et allocations diverses	·
31-57	Centre national d'enseignement généralisé par correspondance — Ré- munérations principales	
31-58	Centre national d'enseignement généralisé par correspondance — In-	
02 00	demnités et allocations diverses	
31-65	Rémunérations des agents français en coopération technique et culturelle	100.000.000
31-92	Traitement des fonctionnaires en congé de longue durée	350.000
31-99	Rémunération des personnels détachés auprès des assemblées populaires	
	communales	
	Total de la 1ère partie	901.704.000
	2ème partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-92	Rentes d'accidents du travail	120.000
	Total de la 2ème partie	120.000
	3ème partie	
	Personnel en activité et en retraite — Charges sociales	
33-91	Prestations familiales	76.347.000
33-92	Prestations facultatives	150,000
33-93	Sécurité sociale	28.666.000
33-95	Contributions aux œuvres sociales du ministère	120.000
	Total de la 3ème partie	105.283.000
	4ème partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale Remboursement de frais	429.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	300.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	600.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	2.255,000
34-05	Administration centrale — Habillement	25.000
34-11	Administration académique — Remboursement de frais	11.845.000
34-12	Administration académique — Matériel et mobilier	
34-13	Administration académique — Fournitures	
34-14	Administration académique — Charges annexes	
34-15	Administration académique — Habillement	l
34-21	Enseignement primaire — Remboursement de frais	
34-31 34-32	Orientation professionnelle — Remboursement de frais	
34-32	Orientation professionnelle — Matériel et mobilier	
34-34	Orientation professionnelle — Fournitures	
34-41	Alphabétisation — Remboursement de frais	
34-91	Parc automobile	
34-92	Loyers	,
34-93	Frais judiciaires - Frais d'expertise - Indemnités dues par l'Etat	
	Total de la 4ème partie	
	, -	

N° des CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN D.A.
·	5ème partie Travaux d'entretien	
35-01	Entretien et réparations des bâtiments de l'administration centrale	100.000
35-11	Entretien et réparations des bâtiments des services extérieurs et des établissements du second degré	5.000.000
35-12	Entretien et réparations des bâtiments des établissements du 1° degré.	4.000.000
	Total de la 5ème partie	9.100 000
	6ème partie Subventions de fonctionnement	
36-31	Etablissements d'enseignement secondaire — Subventions de fonction-	
00.05	nement	17.400.000
36-35 36-43	Instituts de technologie — Subventions de fonctionnement	l l
30-23	Etablissements d'enseignement primaire avec internat — Subventions de fonctionnement	550.000
36-45	Institut pédagogique national. — Subventions de fonctionnement	7.842.000
36-49	Centre national d'alphabétisation. — Subventions de fonctionnement.	
36-57	Centre national d'enseignement généralisé par correspondance — Subventions de fonctionnement	
36-60	Perfectionnement des personnels enseignant et administratif. — Subvention	5.000.000
36-61	Activités culturelles dans les établissements scolaires — Subvention de fonctionnement	
	Total de la 6ème partie	37.312.000
	Total du Titre III	1.075.445.000
	TITRE IV INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème partie Action éducative et culturelle	
43-01 43-35 43-41 43-42 43-43	Bourses diverses d'enseignement public Instituts de technologie. — Elèves en formation — Présalaires Œuvres complémentaires de l'école Cantines scolaires Action éducative en faveur de l'émigration	28.590.000 100.000 40.000.000
	Total de la 3ème partie	143.190 000
	6ème partie Action sociale — Assistance et solidarité	
46-03	Distribution de trousseaux aux élèves nécessiteux de l'enseignement	
46-21	élémentaire	15.000.000 20.000
	Total de la 6ème partie	15.020.000
	7ème partie Action sociale — Prévoyance	20.020.000
47-21	Hygiène scolaire	10.000
-	Total de la 7ème partie	
	Total du titre IV	
	Total général pour le ministère des enseignements primaire et secondaire.	
	Louis general pour le ministère des chaerghements primaire et secondaire.	1,200.000.000

Décret n° 72-8 du 21 janvier 1972 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par l'ordonnance n° 71-86 du 31 décembre 1971 portant loi de finances pour 1972 au ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique.

Le Chef du Gouvernement, Président du Conseil des ministres, Sur le rapport du ministre des finances,

Vu l'ordonnance n° 71-86 du 31 décembre 1971 portant loi de finances pour 1972 (article 11) ;

Décrète :

Article 1er. - Les crédits ouverts, au titre du budget de

fonctionnement, par l'ordonnance n° 71-86 du 31 décembre 1971 portant loi de finances pour 1972 au ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, sont répartis par chapitre, conformément au tableau « A » annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 21 janvier 1972.

Houari BOUMEDIENE

TABLEAU A

Nomenclature, par chapitre, des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, pour 1972 au ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique

N° des CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERT EN D.A.
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
•	1ère partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-01	Administration centrale - Rémunérations principales	1.460.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	180.000
31-03	Administration centrale — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	200.000
31-11	Etablissements d'enseignement supérieur et recherche scientifique — Rémunérations principales	33.000.000
31-12	Etablissements d'enseignement supérieur et recherche scientifique — Indemnités et allocations diverses	5.000.000
31-21	Centre des œuvres universitaires et scolaires — Rémunérations principales	5.350.000
31-22	Centres des œuvres universitaires et scolaires — Indemnités et allocations diverses	170.000
31-31	Rémunérations des agents français en coopération technique et culturelle	6.000.000
31-92	Traitement des fonctionnaires en congé de longue durée	mémoire
31-99	Rémunérations des personnels détachés auprès des assemblées populaires communales	mémoire
	Total de la 1ère partie	51.360.00
	2ème partie	
İ	Personnel — Pensions et allocations	
32-92	Rentes d'accidents de travail	30.000
	Total de la 2ème partie	30.000
	3ème partie	
	Personnel en activité et en retraite — Charges sociales	
33-91	Prestations familiales	4.391.000
33-92	Prestations facultatives	30.000
33-93	Sécurité sociale	1.848.000
33-95	Contribution aux œuvres sociales du ministère	10.000
1	Total de la 3ème partie	6.279.000

N° des CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN D.A.
	4ème partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	750.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	70.000
84-03	Administration centrale — Fournitures	270.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	100.000
34-05	Administration centrale — Habillement	15.000
3 4 -91	Parc automobile	260.000
34-92	Loyers	20.000
34-93	Frais judiciaires - Frais d'expertise - Indemnités dues par l'Etat	10.000
34-95	Remboursement des frais de transport des étudiants voyageant à tarif réduit (S.N.C.F.A.)	160.000
	Total de la 4ème partie	1.655.000
	- 5ème partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Entretien et réparation des bâtiments de l'administration centrale	50.000
35-11	Entretien et réparation des bâtiments des établissements de l'enseigne-	700.000
	ment supérieur	
35-21	Entretien et réparation des bâtiments des centres des œuvres universitaires et scolaires	1.250.000
	Total de la 5ème partie	
	6ème partie	
	Subventions de fonctionnement	
36-11	Etablissements d'enseignement supérieur et recherche scientifique — Subventions de fonctionnement	24.000.000
36-21	Centres des œuvres universitaires et scolaires — Subvention de	5.800.000
	fonctionnement	29.800.000
	Total de la 6ème partie	90.374.000
	Total pour le titre III	• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •
	TITRE IV INTERVENTIONS PUBLIQUES 3ème partie Action éducative et culturelle	
4 3-01	Bourses d'enseignement supérieur	50.000.000
43-11	Présalaires	14.800.000
-24-77	Total de la 3ème partie	64.800.000
		64.800.000
	Total pour le titre IV	04.000.000
	Total général pour le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique	155.174.000

Décret n° 72-9 du 21 janvier 1972 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par l'ordonnance n° 71-86 du 31 décembre 1971 portant loi de finances pour 1972 au ministre de la santé publique.

Le Chef du Gouvernement, Président du Conseil des ministres, Sur le rapport du ministre des finances,

Vu l'ordonnance n° 71-86 du 31 décembre 1971 portant loi de finances pour 1972 (article 11) ;

Décrète:

Article 1er. — Les crédits ouverts, au titre du budget de

fonctionnement, par l'ordonnance n° 71-86 du 31 décembre 1971 portant loi de finances pour 1972 au ministre de la santé publique, sont répartis par chapitre, conformément au tableau « A » annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre de la santé publique, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal officiel de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 21 janvier 1972.

Houari BOUMEDIENE

TABLEAU A

Nomenclature, par chapitre, des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, pour 1972 au ministre de la santé publique

CREDITS OUVERTS	LIBELLES	N°* des CHAPITRES
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère partie Personnel — Rémunérations d'activit é	
2.716.000	Administration centrale — Rémunérations principales	31-01
250.000	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	31-02
275,000	Administration centrale — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	31-03
19.700.000	Services extérieurs de la santé publique — Rémunérations principales	31-11
6.200.000	Services extérieurs de la santé publique — Indemnités et allocations diverses	31-12 ·
230.000	Services extérieurs de la santé publique — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	31-13
5. 300.000	Service de l'hygiène et de la prévention — Rémunérations principales .	31-21
260.000	Services de l'hygiène et de la prévention — Indemnités et allocations diverses	31-22
920.000	Service de l'hygiène et de la prévention — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	31-23
465.000	Contrôle sanitaire aux frontières — Rémunérations principales	31-41
12.000	Contrôle sanitaire aux frontières — Indemnités et allocations diverses	31-42
112.000	Contrôle sanitaire aux frontières — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	31-43
2.320.000	Ecoles de formation du personnel paramédical — Rémunérations principales	31-51
280.000	Ecoles de formation du personnel paramedical — Indemnités et allocations diverses	31-52
220.000	Ecoles de formation du personnel paramédical — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	31-53
510.000	Ecoles des jeunes sourds — Rémunérations principales	31-61
10.000	Ecoles des jeunes sourds — Indemnités et allocations diverses	31-62
50. 000	Ecoles des jeunes sourds — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	31-63
752.000	Ecoles des aveugles — Rémunérations principales	31-71

N° des	LIBELLES	CREDITS OUVERTS
CHAPITRES		EN D.A.
31-72	Ecoles des aveugles — Indemnités et allocations diverses	5.000
3/1-73	Ecoles des aveugles — Personnel vacataire et journalier — Salaires et	
	accessoires de salaires	60.000
31-81	Assistance technique internationale — Traitements et indemnités	15.296.000 71.000
31-92 31-99	Traitement des fonctionnaires en congé de longue durée	11.000
31-33	laires communales	mémoire
	Total de la 1ère partie	56.014.000
	2ème partie Personnel ∸ Pensions et allocations	
32-92	Rentes d'accidents du travail	30.000
	Total de la 2ème partie	30.000
	3ème partie	
	Personnel en activité et en retraite Charges sociales	
33-91	Prestations familiales	3.300.000
33-92	Prestations facultatives	20.000
33-93	Sécurité sociale	1.000.000
33-95	Contributions aux œuvres sociales du ministère	20.000
ŀ	Total de la 3ème partie	4.340.000
	4ème partie Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	500.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	150.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	
34-04	Administration centrale — Charges annexes	
34-05 34-11	Administration centrale — Habillement	40.000
34-12	Services extérieurs de la santé publique — Matériel et mobilier	
34-13	Services extérieurs de la santé publique — Fournitures	
34-14	Services extérieurs de la santé publique — Charges annexes	
34-15	Services extérieurs de la santé publique — Habillement	60.000
34-21	Service de l'hygiène et de la prévention — Remboursement de frais	600.000
34-22	Service de l'hygiène et de la prévention — Matériel technique	1.200.000
34-23	Service de l'hygiène et de la prévention — Fournitures	10.110.000
34-2 <u>4</u>	Service de l'hygiène et de la prévention — Charges annexes	400.000
34-25	Service de l'hygiène et de la prévention Habillement	92.000
34-27	Lutte contre la tuberculose — Achat de médicaments	6.293.000
34-28	Lutte contre le choléra. — Achat de vaccins, de médicaments et fonctionnement des centres de quarantaine	6.000.000
34-41	Contrôle sanitaire aux frontières — Remboursement de frais	20.000
34-42	Contrôle sanitaire aux frontières — Matériel et mobilier	
34-43	Contrôle sanitaire aux frontières — Fournitures	1
34-4 4	Contrôle sanitaire aux frontières — Charges annexes	30.000
34-45	Contrôle sanitaire aux frontières — Habillement	15.000

N° des CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN D.A.
34-51	Ecoles de formation du personnel paramédical — Remboursement de frais	40.000
34-52	Ecoles de formation du personnel paramédical — Matériel et mobilier	160.000
34-53	Ecoles de formation de personnel paramédical — Fournitures	150.000
34-54	Ecoles de formation du personnel paramédical — Charges annexes	260.000
34-55	Ecoles de formation du personnel paramédical — Habillement	32.000
34-56	Ecoles de formation du personnel paramédical — Alimentation	1.500.000
34-61	·	2.000
	Ecole des jeunes sourds — Remboursement de frais	
34-62	Ecole des jeunes sourds — Matériel et mobilier	100.000
34-63	Ecole des jeunes sourds — Fournitures	60.000
34-64 34-65	Ecolo des jeunes sourds — Charges annexes	50.000
34-66	Ecole des jeunes sourds — Habillement	25.000 200.000
34-71	Ecole des jeunes sourds — Alimentation Ecole des aveugles — Remboursement de frais	2.000
34-72	Ecole des aveugles — Matériel et mobilier	32.000
34-73	Ecole des aveugles — Fournitures	30.000
34-74	Ecole des aveugles — Charges annexes	75.000
34-75	Ecole des aveugles — Habillement des élèves	18.000
34-76	Ecole des aveugles — Alimentation	150.000
34-81	Assistance technique internationale — Remboursement de frais	1.400.000
34-91	Parc automobile	3.500.000
34-92	Loyers	500.000
?4-93	Frais judiciaires, frais d'expertises — Indemnités dues par l'Etat	62.000
	Total de la 4ème partie	35.377.000
	5ème partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Entretien des immeubles de l'administration centrale	100.000
35 -02		400.000
00 02	Entretien des immeubles des services extérieurs	
	Total de la 5ème partie	500.000
	6ème partie Subvention de fonctionnement	
36-21	Subventions aux instituts de technologie	5.800.000
36-31	Institut national de la santé publique — Subvention de fonctionnemes	
36-41		1.500.000
, ,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,	Subventions aux centres hospitalo-universitaires pour la formation et le perfectionnement du personnel hospitalier	600.000
	Total de la 6ème partie	7.900.000
į	Total du titre III	104.161.000

N° des CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN D.A.
43-01 43-02	TITRE IV INTERVENTIONS PUBLIQUES 3ème partie Action éducative et culturelle Ecoles de formation du personnel paramédical — Bourses Bourses — Indemnités de documentation et de gardes aux internes et externes en formation dans les centres hospitalo-universitaires	2.000.000 5.000.000
	Total de la 3ème partie	7.000.000
	6ème partie Action sociale. — Assistance et solidarité	
,		240.000.000
46-01 46-02	Frais d'hospitalisation à la charge de l'Etat Fonctionnement de l'assistance médicale gratuite — Participation de l'Etat	34.000.000
46-03	Enfants assistés et protection de l'enfance	8.000.000
46-04	Action en faveur des vieillards, infirmes et incurables	1.000.000
46-05	Protection sociale des aveugles — Pensions et allocations diverses	9.000.000
46-06	Subvention aux œuvres ayant pour objet la sauvegarde de la santé publique	700.000
	Total de la 6ème partie	292.700.000
	7ème partie	
	Action sociale — Prévoyance	
47-01	Contributions aux dépenses de l'Institut Pasteur	2.200.000
	Total du titre IV	301.900.000
	Total général pour le ministère de la santé publique	406.061.000

Décret n° 72-10 du 21 janvier 1972 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par l'ordonnance n° 71-86 du 31 décembre 1971 portant loi de finances pour 1972 au ministre des travaux publics et de la construction.

Le Chef du Gouvernement, Président du Conseil des ministres, Sur le rapport du ministre des finances,

Vu l'ordonnance n° 71-86 du 31 décembre 1971 portant loi de finances pour 1972 (article 11) ;

Décrète :

Article 1er. - Les crédits ouverts, au titre du budget de

fonctionnement, par l'ordonnance n° 71-86 du 31 décembre 1971 portant loi de finances pour 1972 au ministre des travaux publics et de la construction, sent lépartis par chapitre, conformément au tableau « A » annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre des travaux publics et de la construction sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent decret qui sera publié au Journal officiel de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 21 janvier 1972.

Houari BOUMEDIENE

TABLEAU A

Répartition, par chapitre, des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, pour 1972 au ministre des travaux publics et de la construction

N° des CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERT EN D.A.
-	TITRE III - MOYENS DES SERVICES	
	1ère partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-01	Administration centrale — Rémunérations principales	2 .100.900
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	210.000
31-03	Administration centrale — Personnel vacataire et journalier — Salaires	
	et accessoires de salaires	266.550
31-11 31-12	Services extérieurs — Rémunérations principales	24 .053. 3 53 4 .328.857
31-12	Services extérieurs — Personnel vacataire et journalier — Salaires et	4.040.001
52.15	accessoires de salaires	1.935.000
31-15	Ouvriers de l'Etat — Rémunérations principales	11.466.000
31-16	Ouvriers de l'Etat - Indemnités et allocations diverses	2.210.000
31-22	Etablissements d'enseignement et de formation professionnelle — In-	000 000
31-23	demnités et allocations diverses	900.000
31-23	sonnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires .	1.000.000
31-33	Services extérieurs de la signalisation maritime — Personnel vacataire	
İ	et journalier — Salaires et accessoires de salaires	485.000
21-92	Traitement des fonctionnaires en congé de longue durée	80.000
31-99	Remunérations des personnels détachés auprès des assemblées popu- laires communales	mémoire
{	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	
	Total de la lère partie	49.034.760
	2ème partie	
İ	Personnel — Pensions et allocations	
32-92	Rentes d'accidents du travail	1.000.000
	Total de la 2ème partie	1.000 000
	3ème partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-91	Prestations familiales	6.382 790
33-92	Prestations facultatives	50,000
33-93	Sécurité sociale	
		1.451.000
33-95	Contributions aux œuvres sociales du ministère	700.000
	Total de la 3ème partie	8.583.790

Ұ'des CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN D.A.
·	4ème partie Matériel et fonctionnement des services	
34-01 34-02 34-03 34-04	Administration centrale — Remboursement de frais Administration centrale — Matériel et mobilier Administration centrale — Fournitures Administration centrale — Charges annexes	338 000
34-05 34-11 34-12 34-13 34-14	Administration centrale — Habillement Services extérieurs — Remboursement de frais Services extérieurs — Matériel et mobilier Services extérieurs — Fournitures Services extérieurs — Fournitures	1.150.000 695.000
34-14 34-15 34-21 34-22	Services extérieurs — Charges annexes Services extérieurs — Habillement Etablissements d'enseignement et de formation professionnelle — Remboursement de frais	73.900 23 5.000
34-22	Etablissements d'enseignement et de formation professionnelle — Matériel et mobilier	45 0.00 0
34-24	Fournitures Etablissements d'enseignement et de formation professionnelle — Charges annexes	169.000 3 00.000
34-25	Etablissements d'enseignement et de formation professionnelle — Habillement	20.000
34-26 34-91	Etablissements d'enseignement et de formation professionnelle — Alimentation des élèves et des stagiaires	1,225.000
34-92 34-93	Loyers	455.500 250.000
	Total de la 4ème partie	21.054.450
35-01 35-11 35-12 35-21	Entretien des immeubles de l'administration centrale	2.035 000 85,250 000
35-22	Entretien des immeubles des établissements de formation	50,000
35-72	Entretien des aérodromes	' I
	Total de la 5ème partie	92.985.000
00.01	6ème partie Subventions de fonctionnement	
36-01	Participation au fonctionnement du laboratoire national des travaux publics et du bâtiment	500 000
	Total de la 6ème partie Total du titre III	500.000 173.158.000
	TITRE IV — INTERVENTIONS PUBLIQUES	110.100.000
	3ème partie Action éducative et culturelle	
43-01	Bourses	1.022.000
43-02	Etablissement d'enseignement et de formation professionnelle. — Présalaires	2.570.000
	Total de la 3ème partie	3.592.000
	Total du titre IV	3.592.000
	Total général pour le ministère des travaux publics et de la construction	176.750 000

Décret n° 72-11 du 21 janvier 1972 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par l'ordonnance n° 71-86 du 31 décembre 1971 portant loi de finances pour 1972 au ministre de l'information et de la culture.

Le Chef du Gouvernement, Président du Conseil des ministres, Sur le rapport du ministre des finances,

Vu l'ordonnance n° 71-86 du 31 décembre 1971 portant loi de finances pour 1972 (article 11) ;

Décrète

Article 1er. - Les crédits ouverts, au titre du budget de

fonctionnement, par l'ordonnance n° 71-86 du 31 décembre 1971 portant loi de finances pour 1972 au ministre de l'information et de la culture, sont répartis par chapitre, conformément au tableau « A » annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre de l'information et de la culture sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution lu présent décret qui sera publié au Journal officiel de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 21 janvier 1972.

Houari BOUMEDIENE

TABLEAU A

Nomenclature, par chapitre, des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, pour 1972 au ministre de l'information et de la culture

N°' des CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	Titre III	
İ	MOYENS DES SERVICES	
	1ère partie	
31-01	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-02	Administration centrale — Rémunérations principales	3.100.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	220.000
01-00	et accessoires de salaires	340.000
31-11	Centres de diffusion cinématographique — Rémunérations principales.	1.000.000
31-12	Centre de diffusion cinématographique — Indemnités et allocations	2.000.000
	diverses	48.000
31-13	Centres de diffusion cinématographique - personnel vacataire et jour-	
	nalier — Salaires et accessoires de salaires	20.000
31-21	Centres de culture et d'information — Rémunérations principales	300 000
31-22	Centres de culture et d'information — Indemnités et allocations diverses	13.000
31-23	Centres de culture et d'information. — Personnel vacataire et journalier	
	— Salaires et accessoires de salaires	60.000
31-31	Bibliothèque nationale et service des bibliothèques. — Rémunérations	
	princiales	1.193.000
31-32	Bibliothèque nationale et service des bibliothèques. — Indemnités et	01.000
31-33	allocations diverses	31.600
31-33	taire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	58.300
31-41	Beaux-arts — Rémunérations principales	1.900.006
31-42	Beaux-arts — Indemnités et allocations diverses	314.600
31-43	Beaux-arts. — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires	
	de salaires	1.400.000
31-92	Traitement des fonctionnaires en congé de longue durée	15.000
31-99	Rémunérations des agents détachés auprès des assemblées populaires	
	communales	mémoire
	Total de la 1ère partie	10.013.500
ŀ		20.020.000
	2ème partie	
	Personnel — Pensions et allocations	00.000
32-92	Rentes d'accidents du travail	20.000
	Total de la 2ème partie	20.000
	3ème partie	
-	Personnel en activité et en retraite	
	Charges sociales	
33-91	Prestations familiales	1.000.000
33-92	Prestations facultatives	30.000
33-93	Sécurité sociale	200.000
33-95	Contribution aux œuvres sociales du ministère	10.000
	Total de la 3ème partie	1.240.000

N° des CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN D.A.
	4ème partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	500,000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	130.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	865.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	
34-05	Administration centrale — Habillement	25.000
34-06	Administration centrale — Impression et diffusion de brochures et d'albums à caractère politique et culturel et publicité dans la presse	`
34-11	étrangère	2.750.000
34-12	Centre de diffusion cinématographique — Remboursement de frais	
34-13	Centre de diffusion cinématographique — Matériel et mobilier Centre de diffusion cinématographique — Fournitures	
34-14	Centre de diffusion cinématographique — Charges annexes	
34-15	Centre de diffusion cinématographique — Charges annexes	
34-21	Centres de culture et d'information — Remboursement de frais	
34-22	Centres de culture et d'information — Matériel et mobilier	+
34-23	Centres de culture et d'information — Fournitures	
34-24	Centres de culture et d'information — Charges annexes	
34-25	Centres de culture et d'information — Habillement	
34-31	Service des bibliothèques — Remboursement de frais	
34-32	Service des bibliothèques — Matériel et mobilier	
34-33	Service des bibliothèques — Fournitures	
34-34	Service des bibliothèques — Charges annexes	1
34-35	Service des bibliothèques — Habillement	
34-41	Beaux-arts — Remboursement de frais	
34-42	Beaux-arts — Matériel et mobilier	115.000
34-43	Beaux-arts Fournitures	241.000
34-44	Beaux-arts — Charges annexes	145.000
34-45	Beaux-arts — Habillement	40.000
34-9 1	Parc automobile	475.000
34-92	Loyers (Crédit exceptionnel)	140.000
34-93	Frais judiciaires, frais d'expertises — Indemnités dues par l'Etat	40.000
	Total de la 4ème partie	6,449,000
	5ème partie	
	Travaux d'entretien des bâtiments	
35-01	Administration centrale — Entretien et réparation des immeubles	846.500
, 35-11	Services extérieurs — Entretien et réparation des immeubles	355.000
	Total de la 5ème partie	1.201.500
	6ème partie Subventions	
36-11	Subvention de fonctionnement à la R.T.A	42.850.000
36-12	Subvention à l'agence nationale « Algérie-Presse-Service »	5.000.000

N°' des		Charles Office
CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA.
36-13	Subvention à l'institut national de musique	850.000
36-14	Subvention au centre algérien de la cinématographie	200.000
36-15	Subventions aux activités théâtrales	.600.000
36-16	Subvention à la presse écrite	4.350 000
36-17	Subvention à la bibliothèque nationale	1.000.000
	Total de la 6ème partie	59.850.00)
	7ème partie	
	Organisation de manifestations culturelles	
37-01	Organisation de manifestations culturelles	1.500,000
	Total de la 7ème partie	1.500.000
	Total du titre III	80.274.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème partie	
	Action éducative et culturelle	
43-01	Encouragements aux activités culturelles	870.000
	Total de la 3ème partie	870.000
	Total du titre IV	870.000
	Total général pour le ministère de l'information et de la culture	81.144.000
	i	

Décret n° 72-12 du 21 janvier 1972 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par l'ordonnance n° 71-86 du 31 décembre 1971 portant loi de finances pour 1972 au ministre de l'industrie et de l'énergie.

Le Chef du Gouvernement, Président du Conseil des ministres, Sur le rapport du ministre des finances,

Vu l'ordonnance n° 71-86 du 31 décembre 1971 portant loi de finances pour 1972 (article 11) ;

Décrète :

Article 1er. - Les crédits ouverts, au titre du budget de

fonctionnement, par l'ordonnance n° 71-86 du 31 décembre 1971 portant loi de finances pour 1972 au ministre de l'industrie et de l'énergie, sont répartis par chapitre, conformément au tableau « A » annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre de l'industrie et de l'énergie cont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal officie de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 21 janvier 1972.

Houari BOUMEDIENE

TABLEAU A Nomenclature, par chapitre, des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, pour 1972

au titre du budget de fonctionnement, pour 1972 au ministre de l'industrie et de l'énergie

N° des CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	lère partie	
j	Personnel — Rémunérations d'activité	
.31-01	Administration centrale — Rémunérations principales	5.383.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	537.000
31-03	Administration centrale — Personnel vacataire et journalier — Salaires	
91 11	et accessoires de salaires	345.000
31-11 31-12	Direction des mines et de la géologie — Rémunérations principales . Direction des mines et de la géologie — Indemnités et allocations	1.411.000 :
01-14	diverses	132.000
31-13	Services extérieurs — Personnel vacataire et journalier — Salaire	
	et accessoires de salaires	157.000
31-21	Direction de l'industrie — Rémunérations principales	1.265.000
31-22 31-31	Direction de l'industrie — Indemnités et allocations diverses Direction de l'énergie et des carburants — Rémunérations principales	76.000 250.000
31-31	Direction de l'énergie et des carburants — Remunérations principales Direction de l'énergie et des carburants — Indemnités et allocations	230.000
	diverses	10.000
31-41	Direction de l'artisanat — Rémunérations principales	994.000
31-42	Direction de l'artisanat — Indemnités et allocations diverses	75.000
31-92	Traitement des fonctionnaires en congé de longue durée	30.000
31-99	Rémunérations des personnels détachés auprès des assemblées popu- laires communales	mémoire
	Total de la 1ère partie	10.665.000
	2ème partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-92	Rentes d'accidents du travail	25,000
	Total de la 2ème partie	25.000
	3ème partie	
	Personnel en activité et en retraite Charges sociales	
33-91	Prestations familiales	920.000
33-92	Prestations facultatives	25.000
33- 93	Sécurité sociale — Cotisations dues par l'Etat	235.000
	Total de la 3ème partie	1.180.000

N° des CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN D.A.
	4ème partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	1.050.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	700.000
34-03 34-04	Administration centrale — Fournitures	500.000
34-05	Administration centrale — Charges annexes	760.000 40.000
34-08	Frais d'arbitrage des commissions internationales dans le cadre du	10.000
34-11	code pétrolier et des accords d'Alger	145.000
34-12	Services extérieurs — Remboursement de frais	270.000 851.000
34-13	Services extérieurs — Fournitures	315,000
34-14 34-15	Services extérieurs — Charges annexes	310.000
34-16	Services extérieurs — Habillement Ecole des mines de Miliana — Alimentation — Cantine	30.000
34-91	Parc automobile	112.000 485.000
34-92	Loyers	100.000
34-93	Frais judiciaires — Frais d'expertises — Indemnités dues par l'Etat	25.000
	Total de la 4ème partie	5.693.000
	5ème partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Administration centrale. — Travaux d'entretien des bâtiments admi- nistratifs	1.125.000
35-11	Services extérieurs. — Travaux d'entretien des bâtiments administratifs.	100.000
	Total de la 5ème partie	1.225.000
	6ème partie Subventions de fonctionnement	
36-11	Subvention de fonctionnement à l'office national de la propriété	
,	industrielle	1.200.000
35-21 36-31	Subvention à la société nationale de l'artisanat traditionnel (SNAT).	650.000
30-31	Participation de l'Etat au fonctionnement des centres artisanaux	300.000
1	Total de la 6ème partie	2.150.000
	Total du titre III	20.938.000
	TITRE IV INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème partie	
	Action éducative et culturelle	
43-01	Indemnités aux stagiaires de l'école des mines	210.000
43-02	Subventions aux sociétés nationales pour la formation des anciens moudjahidine	20,100.000
	Total de la 3ème partie	20.310.000
	6ème partie Action sociale — Assistance et solidarité	
46-01	Aide exceptionnelle à certaines entreprises minières (subvention aux	
	H.S.O.)	3.000.000
	Total de la 6eme partie	3.000.000
	Total pour le titre IV	23.310.000
	Total général pour le ministère de l'industrie et de l'énergie	44.248.000

Décret n° 72-13 du 21 janvier 1972 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par l'ordonnance n° 71-86 du 31 décembre 1971 portant loi de finances pour 1972 au ministre de l'enseignement originel et des affaires religieuses.

Le Chef du Gouvernemert, Président du Conseil des ministres, Sur le rapport du ministre des finances,

Vu l'ordonnance n° 71-86 du 31 décembre 1971 portant loi de finances pour 1972 (article 11) ;

Décrète

Article 1er. — Les crédits ouverts, au titre du budget de

fonctionnement, par l'ordonnance n° 71-86 du 31 décembre 1971 portant loi de finances pour 1972 au ministre de l'enseignement originel et des affaires religieuses, sont répartis par chapitre, conformément au tableau «A» annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre de l'enseignement originel et des affaires religieuses sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 21 janvier 1972.

Houari BOUMEDIENE

TABLEAU A Nomenclature, par chapitre, des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, pour 1972 au ministre de l'enseignement originel et des affaires religieuses

·	au ministre de l'enseignement originel et des affaires religieus	ics
N° des CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN D.A.
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère partie Personnel — Rémunérations d'activité	
31-01	Administration centrale — Rémunérations principales	1.400.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	175.000
31-03	Administration centrale — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	260.000
31-11	Inspections des wilayas — Rémunérations principales	600.000
31-12	Inspections des wilayas — Indemnités et allocations diverses	60.000
31-21	Cultes — Rémunérations principales	12.000.000
31-22	Cultes. — Indemnités et allocations diverses	900.000
31-31	Enseignement originel — Rémunérations principales	10.800.000
31-32	Enseignement originel — Indemnités et allocations diverses	1.460.000
·31-33	Enseignement originel. — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	300.000
31-42	Enseignement religieux. — Indemnités de fonction aux talebs de l'enseignement coranique	2.500.000
31-92	Traitement des fonctionnaires en congé de longue durée	mémoire
31-99	Rémunérations des personnels détachés auprès des assemblées popu- laires communales	mémoire
	Total de la 1ère partie	30.455.000
	2ème partie	
	Personnel — Pensions et allocation s	
32-92	Rentes d'accidents du travail	8.000
	Total de la 2ème partie	8.000
	3ème partie Personnel — Charges sociales des personnels en activité ou en retraite	
33-91 33-92 33-93	Prestations familiales Prestations facultatives Sécurité sociale	5.210.000 200.000 850.000
)	Total de la 3ème partie	6.260.000

N° des CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN D.A.
	Aèma mantia	
	4ème partie Matériel et fonctionnement des services	
34-01 34-02 34-03 34-04 34-05 34-11 34-12 34-13 34-14 34-21 34-21 34-22 34-23 34-24	Administration centrale — Remboursement de frais Administration centrale — Matériel et mobilier Administration centrale — Fournitures Administration centrale — Charges annexes Administration centrale — Habillement Inspections des wilayas — Remboursement de frais Inspections des wilayas — Matériel et mobilier Inspections des wilayas — Fournitures Inspections des wilayas — Charges annexes Cultes — Remboursement de frais Cultes — Matériel et mobilier Cultes — Fournitures Cultes — Fournitures Cultes — Fournitures Cultes — Charges annexes	400.000 70.000 200.000 160.000 30.000 20.000 100.000 60.000 80.000 1.600.000 30.000 600.000
34-31 34-91	Enseignement originel — Remboursement de frais	900.000
34-91 34-92 34-93	Parc automobile Loyers	270.000 50.000 10.000
	Total de la 4ème partie	4.640.000
	5ème partie	
	Travaux d'entretien	
35-01 35-11	Entretien des immeubles de l'administration centrale Entretien des immeubles des inspections des wilayas et du culte	30.000 400.000
	Total de la 5ème partie	430.000
	6ème partie	
36-31	Subventions de fonctionnement	
33-41 36-51	Subvention de fonctionnement aux établissements d'enseignement originel	6.300.000 600.000 400.000
	Total de la 6ème partie	7.300.000
	7ème partie	
	Dépenses diverses	
37-03	Pélerinage aux lieux saints de l'Islam	110.00 0
	Total de la 7ème partie	110.000
	Total du titre III	49.203.000
	TITRE IV	
	Interventions publiques	
	3ème partie	
43-01	Action éducative et culturelle	212 222
	Bourses	340.000
	Total du titre IV	340.000
	Total général pour le ministère de l'enseignement originel et des affaires religieuses	49.543.000

Décret n° 72-14 du 21 janvier 1972 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par l'ordonnance n° 71-86 du 31 décembre 1971 portant loi de finances pour 1972 au ministre du tourisme.

Le Chef du Gouvernement, Président du Conseil des ministres, Sur le rapport du ministre des finances,

Vu l'ordonnance n° 71-86 du 31 décembre 1971 portant loi de finances pour 1972 (article 11) ;

Décrète :

Article 1er. - Les crédits ouverts, au titre du budget de

fonctionnement, par l'ordonnance n° 71-86 du 31 décembre 1971 portant loi de finances pour 1972 au ministre du tourisme, sont répartis par chapitre, conformément au tableau « A » annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre du tourisme sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal officiel de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait ϵ Alger, le 21 janvier 1972.

Houari BOUMEDIENE

TABLEAU A

Nomenclature, par chapitre, des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, pour 1972 au budget du ministère du tourisme

N° des CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERT EN DA
1	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
]	lère partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-01	Administration centrale — Rémunérations principales	1.444.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	160.000
31-03	Administration centrale — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	50.000
31-11	Services extérieurs — Rémunérations principales	666.000
31-12	Services extérieurs — Indemnités et allocations diverses	93,000
31-13	Services extérieurs — Personnel vacataire et journalier — Salaires et	
[accessoires de salaires	43.000
31-89	Personnel à reconvertir — Rémunérations principales	1.282.000
31-92	Traitement des fonctionnaires en congé de longue durée	20.000
31-99	Rémunérations des personnels détachés auprès des assemblées popu- laires communales	mémoire
	Total de la lère partie	3.758.000
	2ème partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-92	Rentes d'accidents du travail	15.000
	Total de la 2ème partie	15.000
	3ème partie	
	Personnel en activité et en retraite	
	Charges sociales	
33-91	Prestations familiales	240.000
33-92	Prestations facultatives	15 000
33-93	Sécurité sociale	85.000
	Total de la 3ème partie	340.000
	4ème partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	190.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	90.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	210.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	150.000

N° des CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN D.A.
34-05 34-11 34-12 34-13 34-14 34-15 34-91 34-92 34-93	Administration centrale — Habillement Services extérieurs — Remboursement de frais Services extérieurs — Matériel et mobilier Services extérieurs — Fournitures Services extérieurs — Charges annexes Services extérieurs — Habillement Parc automobile Loyers Frais judiciaires, frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	8.500 35.000 20.000 35.000 60.000 6.500 294.000 30.000
	Total de la 4ème partie	1.139.000
35-01 35-11	5ème partie Travaux d'entretien Entretien des immeubles de l'administration centrale Entretien des immeubles des services extérieurs Total de la 5ème partie	40.000 30.000 70.000
36-01 36-02 36-03	6ème partie Subventions de fonctionnement Subventions aux établissements de formation hôtelière Subventions aux instituts de technologie Subventions à l'O.N.A.T. Total de la 6ème partie	1.000.000 5.000.000 4.633.000 10.633.000
37-01 37-02	7ème partie Dépenses diverses Frais de confection de la revue « El-Djezaïr » Frais de réception et relations publiques Total de la 7ème partie Total du titre III	50.000 600.000 650.000 16.605.000
43-01	TITRE IV INTERVENTIONS PUBLIQUES 3ème partie Action éducative et culturelle Formation professionnelle touristique	60.000
44-03 44-04 44-05	4ème partie Action économique, encouragements et interventions Subventions aux syndicats d'initiative Subvention au Touring-club Expositions et manifestations à caractère touristique — Participations et subventions	550.000 150.000 320.000
	Total de la 4ème partie	1.020.000
	Total du titre IV	1.080.000
	Total pour le ministère du tourisme	17.685.009

Décret n° 72-15 du 21 janvier 1972 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par l'ordonnance n° 71-86 du 31 décembre 1971 portant loi de finances pour 1972 au ministre du travail et des affaires sociales.

Le Chef du Gouvernement, Président du Conseil des ministres, Sur le rapport du ministre des finances,

Vu l'ordonnance n° 71-86 du 31 décembre 1971 portant lei de finances pour 1972 (article 11) :

Décrète

Article 1er. — Les crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par l'ordonnance n° 71-86 du 31 décembre

1971 portant loi de finances pour 1972 au ministre du travail et des affaires sociales, sont répartis par chapitre, conformément au tableau « A » annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre du travail et des affaires sociales sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal officiel de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Aiger, le 21 janvier 1972.

Heuari BOUMEDIENE

TABLEAU A

Nomenclature, par chapitre, des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, pour 1972 au ministre du travail et des affaires sociales

N° des CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS
	TITRE IÏI MOYENS DES SERVICES	
	lère partie Personnel — Rémunérations d'activité	
31-01	Administration centrale - Rémunérations principales	3.019.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	240.000
31-03	Administration centrale — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	104.000
31-11	Services extérieurs — Rémunérations principales	3.622.000
31-12	Services extérieurs — Indemnités et allocations diverses	276.000
31-13	Services extérieurs — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	73.000
31-41	Formation professionnelle des adultes et sélection professionnelle — Salaires	15.520.000
31-42	Formation professionnelle des adultes et sélection professionnelle – Indemnités et allocations diverses	304.000
31-43	Formation professionnelle des adultes et sélection professionnelle – personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	112.000
31-92	Traitement des fonctionnaires en congé de longue durée	40.000
31-99	Rémunérations des personnels détachés aupres des assemblées popu- laires communales	mémoire
<u> </u>	Total de la lère partie	23.310.000
	2ème partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-92	Personnel — Rentes d'accidents du travail	159.000
	Total de la 2ème partie	150.000

N° des CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème partle	
	Personnel en activité et en retraite — Charges sociales	
33-91	Prestations familiales	2.656.000
33-92	Prestations facultatives	40.000
33-93	Sécurité sociale — Cotisations dues par l'Etat	2.384.000
33-95	Contributions aux œuvres sociales du ministère	10.000
	Total de la 3ème partie	5.090.000
	4ème partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	336.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	110.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	166.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	175,000
34-05	Administration centrale — Habillement	18,000
34-11	Services extérieurs — Remboursement de frais	166.000
34-12	Services extérieurs — Matériel et mobilier	146.000
34-13	Services extérieurs — Fournitures	133.000
34-14	Services extérieurs — Charges annexes	253.000
34-15	Services extérieurs — Habillement	17.000
34-41	Formation professionnelle des adultes et sélection professionnelle — Remboursement de frais	
34-42		379.000
34-42	Formation professionnelle des adultes et sélection professionnelle — Matériel et mobilier	7.500.000
34-43	Formation professionnelle des adultes et sélection professionnelle —	
	Fournitures	329.000
34-44	Formation professionnelle des adultes et sélection professionnelle — Charges annexes	1.542.000
34-45	Formation professionnelle des adultes et sélection professionnelle — Habillement	260.000
34-46	Formation professionnelle des adultes — Approvisionnement des cantines	3.600.000
34-91	Parc automobile	1.841.000
34-92	Loyers et charges locatives	150.000
34-93	Frais judiciaires, frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	30.000
	Total de la 4ème partie	17.151.000

Total de la 5ème partie Subventions de fonctionnement Subvention à l'O.N.A.M.O. Subvention à l'E.N.E.P.E. Subvention à l'institut national de la F.P.A. Subventions aux instituts de technologie Total de la 6ème partie Dépenses diverses 37-01 Congrés et foires	165.000 100.000 265.000 600.000 123.000 431.000 300.000 454.000
Travaux d'entretien 35-01 Entretien et réparation — Administration centrale	100.000 265.000 600.000 123.000 431.000 300.000
Total de la 5ème partie Subventions de fonctionnement Subvention à l'O.N.A.M.O. Subvention à l'E.N.E.P.E. Subvention à l'institut national de la F.P.A. Subventions aux instituts de technologie Total de la 6ème partie Dépenses diverses 37-01 Congrés et foires	100.000 265.000 600.000 123.000 431.000 300.000
Total de la 5ème partie Subventions de fonctionnement Subvention à l'O.N.A.M.O. Subvention à l'E.N.E.P.E. Subvention à l'institut national de la F.P.A. Subventions aux instituts de technologie Total de la 6ème partie Dépenses diverses Tongrés et foires	265.000 600.000 123.000 431.000 300.000
Total de la 5ème partie 6ème partie Subventions de fonctionnement 36-11 Subvention à l'O.N.A.M.O. 36-21 Subvention à l'E.N.E.P.E. 36-31 Subvention à l'institut national de la F.P.A. 36-41 Subventions aux instituts de technologie Total de la 6ème partie Dépenses diverses 37-01 Congrés et foires	600.000 123.000 431.000 300.000
Subventions de fonctionnement 36-11 Subvention à l'O.N.A.M.O. 4. 36-21 Subvention à l'E.N.E.P.E. 8. 36-31 Subvention à l'institut national de la F.P.A. 3. 36-41 Subventions aux instituts de technologie 8. Total de la 6ème partie 24. 7ème partie Dépenses diverses 37-01 Congrés et foires	123.000 431.000 300.000
Subventions de fonctionnement 36-11 Subvention à l'O.N.A.M.O. 4. 36-21 Subvention à l'E.N.E.P.E. 8. 36-31 Subvention à l'institut national de la F.P.A. 3. 36-41 Subventions aux instituts de technologie 8. Total de la 6ème partie 24. 7ème partie Dépenses diverses 37-01 Congrés et foires	123.000 431.000 300.000
36-21 Subvention à l'E.N.E.P.E. 36-31 Subvention à l'institut national de la F.P.A. 36-41 Subventions aux instituts de technologie Total de la 6ème partie 7ème partie Dépenses diverses 37-01 Congrés et foires	123.000 431.000 300.000
36-31 Subvention à l'institut national de la F.P.A. 36-41 Subventions aux instituts de technologie	431.000 300.000
36-41 Subventions aux instituts de technologie	300.000
Total de la 6ème partie	
7ème partie Dépenses diverses 37-01 Congrés et foires	454.000
Dépenses diverses 37-01 Congrés et foires	
Dépenses diverses 37-01 Congrés et foires	
37-01 Congrés et foires	
	210.000
37-02 Mouvements et déplacements des travailleurs	42.000
<u> </u>	252.000
ll '	672.000
TITRE IV INTERVENTIONS PUBLIQUES	
3ème partie	
Action éducative et culturelle	
1	.043.000
	.700.000
	200.000
43-45 Subventions et indemnités (Institut de psychologie appliquée)	2.000
	.000.000
43-47 Subvention à l'école hôtelière de Ben Aknoun	365.000
Total de la 3ème partie 19	.310.000
6ème partie	
Action sociale — Assistance et solidarité	
46-01 Aide aux populations par la distribution de denrées de première né-	.000.000
1	.000.000
11 I I I I I I I I I I I I I I I I I I	.000.000
7ème partie	
Action sociale — Prévoyance	
47-01 Contributions à la caisse autonome de retraite et de prévoyance du	
	.746.000
Total de la 7ème partie 3	.746.000
Total du titre IV	.056.000
Total général pour le ministère du travail et des affaires sociales 120	
	.728.000

Décret n° 72-16 du 21 janvier 1972 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par l'ordonnance n° 71-86 du 31 décembre 1971 portant loi de finances pour 1972 au ministre du commerce.

Le Chef du Gouvernement, Président du Conseil des ministres, Sur le rapport du ministre des finances,

Vu l'ordonnance n° 71-86 du 31 décembre 1971 portant loi de finances pour 1972 (article 11) ;

Décrète :

Article 1er. - Les crédits ouverts, au titre du budget de

fonctionnement, par l'ordonnance n° 71-86 du 31 décembre 1971 portant loi de finances pour 1972 au ministre du commerce, sont répartis par chapitre, conformément au tableau « A » annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre du commerce sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 21 janvier 1972.

TABLEAU A

Nomenclature, par chapitre, des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, pour 1972 au ministre du commerce

Administration centrale — Indemnités et allocations diverses 240.000	N° des CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN D.A.
1ère partie Personnel — Rémunérations d'activité 2.050.000 31-02 Administration centrale — Rémunérations principales		TITRE III	
Personnel — Rémunérations d'activité Administration centrale — Rémunérations principales 2.050.000		MOYENS DES SERVICES	
Administration centrale — Rémunérations principales 2.050.000	İ	1ère partie	
Administration centrale — Indemnités et allocations diverses 240.000	1	Personnel — Rémunérations d'activité	
Administration centrale — Indemnités et allocations diverses 240.000	31-01	Administration centrale — Rémunérations principales	2.050.000
Administration centrale — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires — Salaires — Salaires — Salaires — Salaires — Services extérieurs — Rémunérations principales — Salaires — Services extérieurs — Indemnités et allocations diverses — Services extérieurs — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires — Services extérieurs — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires — Services extérieurs — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires — Services extérieurs — Personnel en congé de longue durée — 20.000 — 20.000 — Rémunération des personnels détachés auprès des assemblées populaires communales — Personnel — Pensions et allocations — Personnel — Pensions et allocations — Sème partie — Personnel — Pensions et allocations — 40.000 — 3ème partie — Personnel en activité et en retraite — Charges sociales — 33-91 — Prestations familiales — 520.000 — 33-92 — Prestations familiales — 520.000 — 33-93 — Sécurité sociale — 200.000 — 4ème partie — 760.000 — 4ème partie — 760.000 — 4ème partie — 760.000 — 4ème partie — 760.000 — 760.	31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	240.000
Services extérieurs — Indemnités et allocations diverses 365.000	31-03	Administration centrale — Personnel vacataire et journalier — Salaires	35.000
31-92 Traitement des fonctionnaires en congé de longue durée 20,000 Rémunération des personnels détachés auprès des assemblées populaires communales 6.455,000	31-12	Services extérieurs — Indemnités et allocations diverses	3.600.000 365.000
Rémunération des personnels détachés auprès des assemblées populaires communales	ĺ	accessoires de salaires	145.000
Total de la 1ère partie 6.455.000 2ème partie Personnel — Pensions et allocations Personnel — Rentes d'accidents du travail 40.000 Total de la 2ème partie 40.000 3ème partie Personnel en activité et en retraite — Charges sociales Prestations familiales 520.000 33-92 Prestations facultatives 40.000 Sécurité sociale 700.000 Total de la 3ème partie 760.000 Aème partie Matériel et fonctionnement des services Administration centrale — Remboursement de frais 445.000	-	Rémunération des personnels détachés auprès des assemblées populaires	20.000 mémoire
2ème partie	1		
Personnel — Pensions et allocations Personnel — Rentes d'accidents du travail		· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	* , * · · · · · ·
Personnel — Rentes d'accidents du travail	1	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	
Total de la 2ème partie 40.000 3ème partie Personnel en activité et en retraite — Charges sociales Prestations familiales 520.000 33-92 Prestations facultatives 40.000 33-93 Sécurité sociale 760.000 Total de la 3ème partie 760.000 4ème partie Matériel et fonctionnement des services 34-01 Administration centrale — Remboursement de frais 445.000	32-92		40.000
3ème partie Personnel en activité et en retraite — Charges sociales Prestations familiales			
Personnel en activité et en retraite — Charges sociales Prestations familiales			40.000
Prestations familiales 520.000 33-92 Prestations facultatives 40.000 200.000	1		
4ème partie Matériel et fonctionnement des services 34-01 Administration centrale — Remboursement de frais	33-92	Prestations familiales	520,000 40,000 200,000
Matériel et fonctionnement des services 34-01 Administration centrale — Remboursement de frais		Total de la 3ème partie	760.000
34-01 Administration centrale — Remboursement de frais		4ème partie	
		Matériel et fonctionnement des services	
	34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	445.000
	34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	140.000

N° des CHAPITRES	LIBELLE	CREDITS OUVERTS EN D.A.
34-03	Administration centrale — Fournitures	160.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	215.000
34-05	Administration centrale — Habillement	10.000
34-11	Services extérieurs — Remboursement de frais	455.000
34-12	Services extérieurs — Matériel et mobilier	280.000
34-13	Services extérieurs — Fournitures	100.000
34-14	Services extérieurs — Charges annexes	110.000
34-15	Services extérieurs — Habillement	20.000
34-91	Parc automobile	27 5.000
34-92	Loyers	45.000
34-93	Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4ème partie	2.265.000
	5ème partie	
	Travaux d'entretien	
35-11	Entretien des immeubles des services extérieurs	200 000
	Total de la 5ème partie	200.000
<u>.</u>	Gème partie	
 -	Subventions de fonctionnement	
3 6 -01	Subvention de fonctionnement à l'institut de technologie du commerce.	3.200.000
36-02	Subvention de fonctionnement à l'institut des prix	1.200.000
36-11	Subvention à l'OF.AL.A.C. (Fonctionnement — Foires et services a l'extérieur) et aux foires nationales	6.730.000
	Total de la 6ème partie	11.130.000
 	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème partie	
	Action éducative et culturell e	
43-02	Frais de stages	100 000
	Total du Titre IV	100.000
	Total général pour le ministere du commerce	20.950.000
		!

Décret n° 73-17 du 31 janvier 1973 nortant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par l'ordonnance n° "1-86 du 31 décembre 1971 portant loi de finances pour 1972 au ministre des finances.

Le Chef du Gouvernement, Président du Conseil des ministres, Sur le rapport du ministre des finances,

Vu l'ordonnance n° 71-86 du 31 décembre 1971 portant loi de finances pour 1972 (article 11) ;

Décrète :

Article 1°. — Les crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par l'ordonnance n° 71-86 du 31 décembre 1971 portant loi de finances pour 1972 au ministre des finances, sont répartis par chapitre, conformément au tableau «A» annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 21 janvier 1972.

Houari BOUMEDIENE

TABLEAU A

Nomenclature, par chapitre, des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, pour 1972 au ministre des finances

<u> </u>	au ministre des finances	
N° des CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN D.A
	Titre III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère partie	
	Personnel. — Rémunérations d'activité	
31-01	Administration centrale — Rémunérations principales	6.300.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	370.000
31-03	Administration centrale — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	70.000
31-11	Services extérieurs du trésor — Rémunérations principales	6.850.000
31-12	Services extérieurs du trésor — Indemnités et allocations diverses	645.000
31-13	Services extérieurs du trésor — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	250.000
31-21	Services extérieurs des douanes — Rémunérations principales	21.513.600
31-22	Services extérieurs des douanes — Indemnités et allocations diverses .	1.312.000
31-23	Services extérieurs des douanes — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	200.000
31-31	Services extérieurs des impôts — Rémunérations principales	46.500.000
31-32	Services extérieurs des impôts — Indemnités et allocations diverses .	2 .350.00 0
31-33	Services extérieurs des impôts — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	305.00 0
31-41	Services extérieurs des domaines et de l'organisation foncière — Rému- nérations principales	7.000.000
31-42	Services extérieurs des domaines et de l'organisation foncière — Indem- nités et allocations diverses	721.000

N° des CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN D.A.
31-43	Services extérieurs des domaines et de l'organisation foncière — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	80.000
31-51	Services communs et services divers — Rémunérations principales	2.200.000
31-52	Services communs et services divers — Indemnités et allocations diverses	400.000
31-53	Services communs et services divers — Personnel vacataire et journa- lier — Salaires et accessoires de salaires	460.000
31-63	Personnel non titulaire des régies financières — Salaires et accessoires de salaires	17.800.000
31-92	Traitement des fonctionnaires en congé de longue durée	350.000
31-99	Rémunérations des personnels détachés auprès des assemblées populaires communales	53.400
	Total de la 1ère partie	115.730.000
	2ème partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-92	Rentes d'accidents du travail	15.000
	Total de la 2ème partie	15.000
	3ème partie	
	Personnel en activité et en retraite — Charges sociales	
33-91	Prestations familiales	14.800.000
33-92	Prestations facultatives	50.000
33-93	Sécurité sociale	2,910.000
33- 95	Contributions aux œuvres sociales du ministère	30.000
	Total de la 3ème partie	17.790.000
	4ème partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
0.4.04	Administration centrale — Remboursement de frais	510,000
34-01	Administration centrale — Matériel et mobilier	i e
34-02 34-03	Administration centrale — Fournitures	
34-04	Administration centrale — Charges annexes	1
34-0 4 34-05	Administration centrale — Habillement	45.000
34-11	Services extérieurs du trésor — Remboursement de frais	150.000
34-12	Services extérieurs du trésor — Matériel et mobilier	575.000
34-13	Services extérieurs du trésor — Fournitures	500.000
34-14	Services extérieurs du trésor — Charges annexes	400.000
34-15	Services extérieurs du trésor — Habillement	30.000
34-21	Services extérieurs des douanes — Remboursement de frais	900.000
34-22	Services extérieurs des douanes — Matériel et mobilier	600.009
34-23	Services extérieurs des douanes — Fournitures	
34-24	Services extérieurs des douanes — Charges annexes	000.000
34 -25	Services extérieurs des douanes — Habillement	800.000

N°' des CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN D.A.
34-31	Services extérieurs des impôts — Remboursement de frais	3.100.000
34 - 32	Services extérieurs des impôts — Matériel et mobilier	1.300.000
34-33	Services extérieurs des impôts — Fournitures	5.100.000
34-34	Services extérieurs des impôts — Charges annexes	900.000
34-35	Services extérieurs des impôts — Habillement	65.000
34-41	Services extérieurs des domaines et de l'organisation foncière. — Remboursement de frais	1.000.000
34-42	Services extérieurs des domaines et de l'organisation foncière. — Matériel et mobilier	400.000
34-43	Services extérieurs des domaines et de l'organisation foncière — Fournitures	400.000
34-44	Services extérieurs des domaines et de l'organisation foncière. — Charges annexes	350.000
34-45	Services extérieurs des domaines et de l'organisation foncière. — Habillement	30.000
34-51	Services communs et services divers — Remboursement de frais	40.000
34-52	Services communs et services divers — Matériel et mobilier	700.000
34-53	Services communs et services divers — Fournitures	900.000
34-54	Services communs et services divers — Charges annexes	4.500.000
34-55	Services communs et services divers — Habillement	3.000
34-72	Impression des documents budgétaires	80.000
34-91	Parc automobile	2.650.000
34-92	Loyers	1.160.000
34-93	Frais judiciaires, frais d'expertises — Indemnités dues par l'Etat	320.000
	Total de la 4ème partie	30.318.000
	5ème partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Entretien des immeubles de l'administration centraie	100.000
35-11	Entretien des immeubles des services extérieurs	1.600.000
	Total de la 5ème partie	1.700.000
	6ème partie Subvention de fonctionnement	
36-01		
00-01	Subvention de fonctionnement à l'institut de technologie financière et comptable	6.500.000
	Total de la 6ème partie	6.500.600
	Total du titre III	172,053.000
	TIȚRE IV Interventions publiques	
	3ème partie Action éducative et culturell e	
43-02	Présalaires des élèves en formation	469.000
	Total de la 3ème partie	469.000
	Total du titre IV	469.000
	Total général pour le ministère des finances	172.522.000

Décret n° 72-18 du 21 janvier 1972 portant répartition des crédits ouverts, au titre du buget de fonctionnement par l'ordonnance n° 71-86 du 31 décembre 1971 portant loi de finances pour 1972 au ministre des anciens moudjahidine.

Le Chef du Gouvernement, Président du Conseil des ministres, Sur le rapport du ministre des finances,

Vu l'ordonnance n° 71-86 du 31 décembre 1971 portant loi de finances pour 1972 (article 11);

Décrète :

Article 1er. — Les crédits ouverts, au titre du budget de

fonctionnement par l'ordonnance n° 71-86 du 31 décembre 1971 portant loi de finances pour 1972 au ministre des anciens moudjahidine, sont répartis par chapitre, conformément au tableau « A » annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre des anciens moudjahidine sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 21 janvier 1972.

Houari BOUMEDIENE.

TABLEAU A Nomenclature, par chapitre, des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, pour 1972 au ministre des anciens moudjahidine

N° des CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN D.A.
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunerations d'activité	
31-01	Administration centrale — Rémunérations principales	2.940.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	290.000
31-03	Administration centrale — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	539.000
31-11	Services extérieurs. — Directions des wilayas des anciens moudjahidine — Rémunérations principales	1.350.000
31-12	Services extérieurs. — Directions des wilayas des anciens moudjahidine — Indemnités et allocations diverses	265.000
31-13	Services extérieurs. — Directions des wilayas des anciens moudjahidine — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	65.000
31-21	Services extérieurs — Centres d'appareillage — Rémunérations principales	350.000
31-22	Services extérieurs — Centres d'appareillage — Indemnités et allocations diverses	10.000
31-23	Services extérieurs — Centres d'appareillage — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	22.000
31-31	Services extérieurs. — Centres de repos — Rémunérations principales.	1 21.000
31-32	Services extérieurs — Centres de repos — Indemnités et allocations diverses	4.000
31-33	Services extérieurs — Centres de repos — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	`13.000
31-41	Services extérieurs — Maisons d'enfants de Chouhada — Rémunération, principales	7,300,000
31-42	Services extérieurs — Maisons d'enfants de Chouhada — Indemnites et allocations diverses	413.000
3 1- 4 3	Services extérieurs — Maisons d'enfants de chouhada — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	89.000

N° des CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN D.A.
		IIN D.A.
91.51		
31-51	Services extérieurs — Centre de formation professionnelle de la chaus- sure — Rémunérations principales	007 500
31-52	Services extérieurs — Centre de formation professionnelle de la chaus-	227.500
91.70	sure — Indemnités et allocations diverses	8.000
31-53	Services extérieurs — Centre de formation professionnelle de la chaus- sure — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires	
31-92	de salaires	4.509 40.000
31-99	Rémunérations des personnels détachés auprès des assemblées popu-	40.000
	laires communales	mémoire
 	Total de la 1ère partie	14.051.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-92	Rentes d'accidents du travail	50.000
ŀ	Total de la 2ème partie	
	·	50.000
	3ème Partie	
33-91	Personnel — Charges sociales	
33-92	Prestations familiales Prestations facultatives	2,400.000 50,000
33-93	Sécurité sociale	500.000
33-95	Œuvres sociales du ministère	50.000
	Total de la 3ème partie	3.000.000
	4ème Partie	
:	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	278.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	850,000 250.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	250.000
34-05 34-11	Administration centrale — Habillement	60.000
01-11	Services extérieurs. — Directions des wilayas des anciens moudjahidine — Remboursement de frais	52.000
34-12	Services extérieurs. — Directions des wilayas des anciens moudjahidine	52.000
34-13	Matériel et mobilier Services extérieurs. — Directions des wilayas des anciens moudjahidine	80.000
34-14	Fournitures	100.000
34-15	— Charges annexes Services extérieurs. — Directions des wilayas des anciens moudjahidine — Habillement	190.000
34-21	Services extérieurs — Centres d'appareillage — Remboursement de frais	18.000
34-22	Services extérieurs — Centres d'appareillage— Matériel et mobilier	13.000
34-23	Services extérieurs — Centres d'appareillage — Fournitures	340.000 17.000
34-24	Services extérieurs — Centres d'appareillage — Charges annexes	39.000
34-25	Services extérieurs — Centres d'appareillage — Habillement	17.009
34-31	Services extérieurs — Centres de repos — Remboursement de frais	2.000
34-32 34-33	Services extérieurs — Centres de repos — Matériel et mobilier Services extérieurs — Centres de repos — Fournitures	15.000
34-33	Services exterieurs — Centres de repos — Fournitures Services extérieurs — Centres de repos — Charges annexes	21.000
34-35	Services extérieurs — Centres de repos — Habillement	38.000 6.000
34-36	Services extérieurs — Centres de repos — Alimentation	60.000
34-41	Services extérieurs — Maisons d'enfants de chouhada — Rembourse-	00.000
34-42	ment de frais	56.009
94.40	mobilier	175.000
34-43	Services extérieurs — Maisons d'enfants de chouhada — Fournitures	640.000

N° des CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
34-44	Services extérieurs — Maisons d'enfants de chouhada — Charges annexes	821.000
34-45 34-46	Services extérieurs — Maisons d'enfants de chouhada — Habillement	3.000.000 2.835.000
34-51	Services extérieurs — Maisons d'emants de chounada — Annientation : Services extérieurs — Centre de formation professionnelle de la chaus-	2.033.000
24.52	sure — Remboursement de frais	2.000
34-52	Services extérieurs — Centre de formation professionnelle de la chaus- sure — Matériel et mobilier	7.000
34-53	Services extérieurs — Centre de formation professionnelle de la chaussure — Fournitures	140.000
34-54	Services extérieurs — Centre de formation professionnelle ue la chaus-	
34-55	sure — Charges annexes	17.000
34-91	sure — Habillement	17.000 790.000
34-92	Loyers	150.000
34-93	Frais judiciaires — Frais d'expertises — Indemnités dues par l'Etat	50.00ນ
·	Total de la 4ème partie	11.396.000
	Travaux d'entretien	
35-01	Entretien des immeubles de l'administration centrale	80.000
35-11	Entretien des immeubles des services extérieurs	300.000
	Total de la 5ème partie	380.000
	7ème Partl e Dépenses diverses	
37-01	Congrès et journée des anciens moudjahidine	460.000
	Total de la 7ème partie	460.000
	Total du titre III	29.337.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	•
	Action éducative et culturelle	
43-01	Maisons d'enfants de chouhada — Allocations pour élèves fréquentant les établissements d'enseignement secondaire	540.000
	Total de la 3ème partie	540.000
	6ème Partie	
	Action sociale — Assistance et solidarité	
46-01	Pensions aux anciens moudjahidine et à leurs ayants droit	348.013.000
46-02	Remboursement de frais de transport aux anciens moudjahidine et aux enfants de chouhada	500.000
46-03	Frais de cures thermales et de séjours aux stations thermales	280.000
46-04	Subvention à la maison d'enfants de chouhada en annexe à la cité de l'enfance de la wilaya de Médéa	930.000
	Total de la 6ème partie	349.723.000
	Total du titre IV	350.263.000
	Total général pour le ministère des anciens moudjahidine	379.600.000
	Total Bolletai pour le ministre des amorens monajamante	

Décret n° 72-19 du 21 janvier 1972 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par l'ordonnance n° 71-86 du 31 décembre 1971 portant loi de finances pour 1972 au ministre des postes et télécommunications.

Le Chef du Gouvernement, Président du Conseil des ministres, Sur le rapport du ministre des finances,

Vu l'ordonnance n° 71-86 du 31 décembre 1971 portant loi de finances pour 1972 (article 11) ;

Décrète:

Article 1er. — Les crédits ouverts, au titre du budget de

fonctionnement, par l'ordonnance n° 71-86 du 31 décembre 1971 portant loi de finances pour 1972 au ministre des postes et télécommunications, sont répartis par chapitre, conformément au tableau « A » annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre des postes et télécommunications sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 21 janvier 1972.

Houari BOUMEDIENE

TABLEAU « A »

Nomenclature, par chapitre, des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, pour 1972 au ministre des postes et télécommunications

N° des CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN D.A.
	Dette amortissable	
670	Frais financiers	14.742.000
]	Total de la dette amortissable	14.742.000
	Personnel	11.712.000
610	Salaires du personnel ouvrier	3.123.000
6120	Administration centrale — Rémunérations principales	
6121	Services extérieurs — Rémunérations principales	
6122	Salaires du personnel non titulaire de renfort et de remplacement	II
6123	Rémunérations des fonctionnaires en situation spéciale	mémoire
6128	Primes et indemnités diverses	
613	Rémunérations diverses	
619	Couverture de mesures diverses en faveur du personnel	6.000.000
	Total des dépenses de personnel	140.441.000
	Charges sociales]:
616	Charges connexes sur frais de personnel	mémoire
617	Charges des prestations sociales et de pensions civiles	39.958.000
6 18	OEuvres sociales	910.000
	Total des charges sociales	40.868.000
	Matériel et fonctionnement des services	
60	Achats	23.783.000
613	Remboursement de frais	4.214.000
62	Impôts et taxes	7.680.000
63	Entretien, travaux et fournitures	9.725.000
630	Loyers et charges locatives	11
636	Etudes, recherches et documentation technique	245.000
64	Transports et déplacements	
	Total pour le matériel et le fonctionnement des services	53.019.000
	Dépenses diverses	
66	Frais divers de gestion	648.000
	(Subvention à l'I.T.T.E.)	4.240.000
680	Dotation aux amortissements	19.680.000
690	Diminution de stocks	mémoire
691 693	Utilisation de provisions antérieurement constituées	mémoire
6941	Dépenses exceptionnelles	mémoire
0341	2ème section)	22,132,000
6942	Excédent d'exploitation affecté à la couverture des déficits des gestions	22,102,000
	antérieures	mémoire
6943	Excédent non affecté (virement au budget général)	mémoire
'	Total des dépenses diverses	46.700.000
	Total du budget de fonctionnement	
	Town an bunger at tonemonnent	255.110.000

Décret n° 72-20 du 21 janvier 1972 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par l'ordonna ce n° 71-86 du 31 décembre 1971 portant loi de finances pour 1972 au ministre de la jeunesse et des sports.

Le Chef du Gouvernement, Président du Conseil des ministres, Sur le rapport du ministre des finances,

Vu l'ordonnance n° 71-86 du 31 décembre 1971 portant loi de finances pour 1972 (article 11) ;

Décrète :

Article 1 .- Les crédits ouverts, au titre du budget de

fonctionnement, par l'ordonnance n° 71-86 du 31 décembre 1971 portant loi de finances pour 1972 au ministre de la jeunesse et des sports, sont répartis par chapitre, conformément au tableau « A » annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre de la jeunesse et des sports sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 21 janvier 1972.

Houari BOUMEDIENE

TABLEAU A

Nomenclature, par chapitre, des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, pour 1972 au ministre de la jeunesse et des sports

N° des CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN D.A
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	lère partie P ersonnel — Rémunération d'activit é	
31-01	Administration centrale — Rémunérations principales	2.800.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	210.000
31-03	Administration centrale — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	69.000
31-11	Inspections des Wilayas — Rémunérations principales	2.500.000
31-12	Inspections des Wilayas — Indemnités et allocations diverses	140.000
31-13	Inspections des Wilayas — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	
31-21	Education physique et sportive — Rémunérations principales	17.401.000
31-22	Education physique et sportive — Indemnités et allocations diverses	440.000
31-41	Jeunesse et éducation populaire — Rémunérations principales	21.388.000
31-42	Jeunesse et éducation populaire — Indemnités et allocations diverses .	870.000
31-43	Jeunesse et éducation populaire — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	1.000.000
31-92	Traitement des fonctionnaires en congé de longue durée	10.000
31-99	Rémunérations des personnels détachés auprès des assemblées popu- laires communales	mémoire
	Total de la 1ère partie	46.921.000
	2ème partie Personnel — Pensions et allocations	
32-92	Personnel — Rentes d'accidents du travail	80.000
	Total de la 2ème partie	80.000
	3ème partie	
	Charges sociales	
	•	
33-91	Prestations familiales	5 046 000
33-93	Sécurité sociale	1,100,000
	Total de la 3ème partie	6.146.000

N° des CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN D.A.
	Alma mantia	
	4ème partie Matériel et fonctionnement des services	
24.24		
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	220.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	180.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	230.000
34-04 34-05	Administration centrale — Charges annexes	200.000
	Administration centrale — Habillement	25.009
34-11	Inspections des Wilayas — Remboursement de frais	110.000
34-12	Inspections des Wilayas — Matériel et mobilier	140.000
34-13	Inspections des Wilayas — Fournitures	180.000
34-14	Inspections des Wilayas — Charges annexes	220.000
34-15	Inspections des Wilayas — Habillement	20.000
34-21	Education physique et sportive — Remboursement de frais	
34-22	Education physique et sportive — Matériel et mobilier	50.000
34-23	Education physique et sportive — Fournitures	
34-24	Education physique et sportive — Charges annexes	33.333
34-31	Centre de formation des cadres — Remboursement de frais	1.000.000
34-41	Jeunesse et éducation populaire — Remboursement de frais	150.000
34-42	Jeunesse et éducation populaire — Matériel et mobilier	400.000
34-43	Jeunesse et éducation populaire — Fournitures	
34-44	Jeunesse et éducation populaire — Charges annexes	
34-45	Jeunesse et éducation populaire — Habillement	
34-46	Jeunesse et éducation populaire — Alimentation	2.175.000
34-91	Parc automobile	770.000
34-92	Loyers	200.000
34-93	Frais judiciaires. — Frais d'expertises — Indemnités dues par l'Etat.	50.000
	Total de la 4ème partie	11.950.000
	5ème partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Entretien des immeubles de l'administration centrale	50.000
35-11	Entretien des immeubles des services extérieurs	850.000
	Total de la 5ème partie	900.000
	6ème partie	
	Subventions de fonctionnement	
36-01	Subvention aux centres de formation de cadres	19.539.000
	Total de la 6ème partie	19.539.000

N°* des HAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	7ème partie	
	Dépenses diverses	
37-01	Administration centrale — Information et propagande	300.000
37-11	Protection des élèves	30.000
37-21	Frais d'organisation et de déroulement de rencontres nationales et internationales de sport et de jeunesse	1.000.000
37-31	Frais d'organisation et de déroulement de la fête nationale de la jeunesse	1.000.006
	Total de la 7ème partie	2.330 000
	Total du titre III	87.866.000
	TITPE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	;
	3ème partie	
	Action éducative et culturelle	
43-03	Subvention — Encouragements	7.144 900
43-04	Fonctionnement des colonies de vacances	2.900.000
	Total de la 3ème partie	10.044.000
:	Total du titre IV	10.044.000
	Total général pour le ministère de la jeunesse et des sports	97.910.000
	·	

Décret n° 72-21 du 21 janvier 1972 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par l'ordonnance n° 71-86 du 31 décembre 1971 portant loi de finances pour 1972 au secrétaire d'Etat au plan.

Le Chef du Gouvernement, Président du Conseil des ministres, Sur le rapport du ministre des finances,

Vu l'ordonnance n° 71-86 du 31 décembre 1971 portant loi de finances pour 1972 (article 11) ;

Décrète:

Article 1ec. — Les crédits ouverts, au titre du budget de

fonctionnement, par l'ordonnance n° 71-86 du 31 décembre 1971 portant loi de finances pour 1972 au secrétaire d'Etat au plan, sont répartis par chapitre, conformément au tableau « A » annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le secrétaire d'Etat au plan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal officiel de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 21 janvier 1972.

TABLEAU A Nomenclature, par chapitre, des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, pour 1972 au secrétaire d'Etat au plan

N° des CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN D.A.
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère partie	
į.	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-01	Administration centrale — Rémunérations principales	4.500.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	470.000
31-03	Administration centrale — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	440.000
31-92	Traitements des fonctionnaires en congé de longue durée	10.000
	Total de la 1ère partie	5.420.000
	2ème partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-92	Rentes d'accidents du travail	10.000
	Total de la 2ème partie	10.000
	3ème partie	
	Personnel en activité et en retraite — Charges sociales	
33-91	Prestations familiales	350.000
33-92	Prestations facultatives	10.000
33-93	Sécurité sociale	200.000
33-95	Contributions aux œuvres sociales du secrétariat d'Etat au plan	10.000
	Total de la 3ème partie	570.000
	4ème partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	330.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	295.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	435.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	373.000

N° des CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERT
34-05	Administration centrale — Habillement	10.000
34-12	Administration centrale — Matériel mécanographique	170.000
34-91	Administration centrale — Parc automobile	377.000
34-92	Administration centrale — Loyers	80.000
34-93	Frais judiciaires - Frais d'expertises - Indemnités dues par l'Etat	20.000
	Total de la 4eme partie	2.090.000
	en production and the second of the second o	·
	5ème partie	
	Travaux d'entretien	•
35-01	Entretien et réparations des bâtiments	40.000
	Total de la 5ème partie	40.000
	6 ème partie	
	Subvention de fonctionnement	
36-01	Subvention de fonctionnement à l'institut de technologie de la plani- fication et des statistiques	2.300.000
36-11	Subvention de fonctionnement au commissariat national à l'informatique et au centre d'études et de recherches en informatique (C.E.R.I.).	9.000.000
	Total de la 6eme partie	11.300.000
	Total du titre III	19.430.000
	Total général pour le secrétariat d'Etat au plan	19.430.000
:		
1		

Décret n° 72-22 du 21 janvier 1972 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par l'ordonnance n° 71-86 du 31 décembre 1971 portant loi de finances pour 1972 au secrétaire d'Etat à l'hydraulique.

Le Chef du Gouvernement, Président du Conseil des ministres, Sur le rapport du ministre des finances,

Vu l'ordonnance n° 71-86 du 31 décembre 1971 portant loi de finances pour 1972 (article 11) ;

Décrète :

Article 1er. — Les crédits ouverts, au titre du budget de

fonctionnement, par l'ordonnance n° 71-86 du 31 décembre 1971 portant loi de finances pour 1972 au secrétaire d'Etat à l'hydraulique, sont répartis par chapitre, conformément au tableau « A » annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le secrétaire d'Etat à l'hydraulique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal officiel de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 21 janvier 1972.

TABLEAU A

Nomenclature, par chapitre, des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, pour 1972 au secrétaire d'Etat à l'hydraulique

N°' des CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN D.A.
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère partie	·
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-01	Administration centrale — Rémunérations principales	1.700.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	157.000
31-03	Administration centrale — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	300.000
31-11	Services extérieurs — Rémunérations principales	17.000.000
31-12	Services extérieurs — Indemnités et allocations diverses	3.000.000
31-13	Services extérieurs — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	2.000.000
31-15	Ouvriers de l'Etat — Rémunérations principales	7.200.000
31-16	Ouvriers de l'Etat — Indemnités et allocations diverses	1.098.000
31-33	Services des études scientifiques — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	2.000.000
3 1-92	Traitements des fonctionnaires en congé de longue durée	33.000
31-99	Rémunérations des personnels détachés auprès des assemblees populaires communales	mémoire
	Total de la 1ère partie	34.488.000
	2ème partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-92	Rentes d'accidents du travail	100.000
	Total de la 2ème partie	100.000
•	3ème partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-91	Prestations familiales	2.500.000

N° des . CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN D.A.
33-92 33-93 33-95	Secours	30.000 880.000 30.000
	Total de la 3ème partie	3.440.000
	4ème partie Matériel et fonctionnement des services	
34-01 34-02 34-03 34-04 34-05 34-11 34-12 34-13 34-14 34-15 34-18 34-91	Administration centrale — Remboursement de frais Administration centrale — Matériel et mobilier Administration centrale — Fournitures Administration centrale — Charges annexes Administration centrale — Habillement Services extérieurs — Remboursement de frais Services extérieurs — Matériel et mobilier Services extérieurs — Fournitures Services extérieurs — Charges annexes Services extérieurs — Charges annexes Services extérieurs — Habillement Hydraulique — Police des cours d'eau Parc automobile	50,000
34-92 34-93	Loyers —	90,000
j	Total de la 4ème partie	15.260.000
	5ème partie Travaux d'entretien	
35-01 35-11 35- 16	Entretien des immeubles de l'administration centrale Entretien des immeubles des services extérieurs Hydraulique. — Travaux d'entretien et de réparation	750.000
	Total de la 5ème partie	12.100.000
36-01	6ème partie Subventions de fonctionnement Subvention à l'institut hydrotechnique	
	Total du Titre III TITRE IV INTERVENTIONS PUBLIQUES	68,988.000
	3ème partie Action éducative et culturelle	
43-01	Bourses	1.177.000
	Total de la 3ème partie	1.177.000
	Total du titre IV	1.177.000
	Total général pour le secrétariat d'Etat à l'hydraulique	70.165.000

Décret n° 72-23 du 21 janvier 1972 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par l'ordonnance n° 71-86 du 31 décembre 1971 portant loi de finances pour 1972 au budget annexe des irrigations.

Le Chef du Gouvernement, Président du Conseil des ministres, Sur le rapport du ministre des finances,

Vu l'ordonnance n° 71-86 du 31 décembre 1971 portant loi de finances pour 1972 (article 11) ;

Décrète :

Article 1er. - Les crédits ouverts, au titre du budget de

fonctionnement, par l'ordonnance n° 71-86 du 31 décembre 1971 portant loi de finances pour 1972 au budget annexe des irrigations, sont répartis par chapitre, conformément au tableau « A » s.nnexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le secrétaire d'Etat à l'hydraulique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal officiel de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 21 janvier 1972.

TABLEAU A

Nomenclature, par chapitre, des crédits ouverts,
au titre du budget de fonctionnement, pour 1972
au budget annexe des irrigations

N° des CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN D.A.
1	Versement à l'Etat des redevances d'amortissement des réseaux de dis- tribution des eaux d'irrigation	4.210.000
2	Charges des associations syndicales dissoutes	mémoire
3	Contribution du service pour la constitution des pensions de retraite du personnel permanent d'entretien et d'exploitation des ouvrages d'irrigation	211.000
4	Personnel titulaire d'entretien et d'exploitation des ouvrages d'irrigation — Rémunérations principales	1.205.000
5	Personnel titulaire d'entretien et d'exploitation des ouvrages d'irrigation — Indemnités diverses	54.000
6	Ouvriers permanents du service du génie rural et de l'hydraulique agri- cole — Rémunérations diverses	4.147.000
7	Versement forfaitaire sur les traitements et salaires	284.000
8	Prestations familiales	1.047.000
9	Sécurité sociale	240.000
10	Secours	40.000
11	Personnel titulaire d'entretien et d'exploitation des ouvrages d'irrigation — Remboursement de frais	36.000
12	Salaires des ouvriers temporaires des périmètres d'irrigation	5.955.000
13	Frais d'entretien et d'exploitation des ouvrages d'irrigation et de dé- fense contre les eaux nuisibles	1.930.00 0
14	Frais de fonctionnement de l'agence comptable et des services extérieurs	396.000
15	Parc automobile	1.581.060
16	Dépenses diverses	36.000
	Total général pour le budget annexe des irrigations	21.372.000